

**Famille CHARROPPIN,
Saintonge, Guadeloupe, Gironde, États-Unis**

Bernadette et Philippe Rossignol

L'origine des CHARROPPIN

D'après un courrier reçu de *Pierre Charroppin*¹ la famille CHARROPPIN de Guadeloupe doit se rattacher à la famille du même nom, originaire de Saintonge et protestante dont un des membres au moins a émigré pour fait de religion au moment de la Révocation (A).

Or Vincent CHARROPPIN DUBOIS, le premier du nom en Guadeloupe, épouse la fille d'Isaac LEVASSEUR DUBUISSON, protestant connu.

En outre la famille de Saintonge comptait plusieurs branches dont certains des noms se retrouvent dans les surnoms ou noms de branche de leurs « cousins » guadeloupéens, **BOISMORIN** ou BOISMAURIN, BELASPECT, GRANDMOULIN, **LINIÈRE** ou **LIGNIÈRES**, FONTJAUD ou **LAFONTJAUDRIE**, FONBELLE (A).

D'après la tradition familiale des CHARROPPIN de Saintonge, un CHARROPPIN BOISMORIN aurait émigré en Amérique (A). Or une fille du premier CHARROPPIN de Guadeloupe, mariée à un GESTAT, eut parmi ses enfants un GESTAT BOISMORIN.

Enfin les CHARROPPIN étaient alliés à la famille BELLET de Saintonge qui comptait des navigateurs et des émigrés (A).

Vincent DUBOIS, 22 ans, de Montendre (Charente-Maritime, 17), est engagé pour l'Amérique le 11 avril 1663 sur « La Tour du Croisic », capitaine Jean Tanguy². C'est peut-être lui que nous trouvons recensé en 1664 comme engagé, avec le seul prénom de Vincent, dans la case de Guillaume LEFORT, puis en 1671 comme habitant propriétaire à Sainte-Anne sous le patronyme de CHARLOPIN et enfin avec son patronyme d'origine et son « surnom d'engagé », CHARROPPIN DUBOIS, comme premier époux d'Anne LEVASSEUR et premier du nom de la généalogie guadeloupéenne. La disparition des premiers registres de Sainte-Anne nous empêche de confirmer ces probabilités.

Tout ce faisceau de « coïncidences » plaide en faveur d'une origine commune des CHARROPPIN de Guadeloupe et de ceux de Saintonge mais, faute de document probant, il n'a pas été possible à ce jour de trouver le chaînon manquant, qui doit être antérieur au départ du premier pour la Guadeloupe³.

¹ Information communiquée, sans plus de précisions, en juin 1989 ; nous ne connaissons donc pas les éléments généalogiques des Charroppin de Saintonge qui ne nous ont pas été communiqués. C'est l'origine de notre longue recherche sur cette famille.

² AD Charente Maritime, pièce 73 du dossier B 5664.

³ Les différentes généalogies disponibles sur Geneanet ne commencent qu'à l'extrême fin du XVIIe ou début du XVIIIe et sont donc postérieures d'une ou deux générations à la généalogie guadeloupéenne. Il s'agit bien de familles de nouveaux convertis et tout un groupe est à Montendre, autre confirmation de l'origine commune.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Les sources d'archives, en dehors des registres

Recensements du XVIIe siècle en Guadeloupe

Recensement de 1664⁴ :

Rivière à Colas à l'Anse à La Barque :

Case de Guillaume Lefort 36 ans

Mary Thery 60 ans

Marguerite Renodineau 4 ans

Louis Renodineau 15 mois

André Latavernier 40 ans

Robert Parain 40 ans

Guillaume 20

Louis 20 ans

Vincent 22 ans

Jean Prevost 28 ans

Pittre 20 ans

René Gilles 18 ans

Pierre Tiret 20 ans

suivent les esclaves

Recensement de 1671

- nominatif : aucune mention

- terrier : premier cité au 3e étage de Sainte-Anne (Grande-Terre)

Vincent CHARLOPIN

300 pas de large, 1000 pas de haut

voisins Pierre OLLIVEAU, LE VALLOIS, Laurens BETTON, la ravine Regnault

1 case de charpente, 1 cuisine, 1 poulallier

150 pas cultivés en vivres, reste à défricher 800 pas

A l'époque révolutionnaire

Liste des émigrés de l'an IV (G1/497)

Petit Canal :

CHAROPIN Constance

CHAROPIN (deux frères, supposés en France)

CHAROPIN BOISMORIN

Port Libre (Port Louis) :

femme CHARROPIN LAFONT et trois enfants

Émigrés des communes de Guadeloupe en l'an IV (G/1/513)

(très inégal quant aux communes représentées et aux renseignements fournis; très détaillé pour Petit-Canal, absent pour Port-Libre)

Petit-Canal :

- CHAROPIN BOISMORIN : intéressé pour 1/4 dans 2 sucreries sur cette commune,

⁴ Les recensements du XVIIe siècle avaient un but fiscal; les engagés ne payaient pas d'impôt et souvent ne sont désignés que par leur prénom, ce qui serait le cas ici.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

- émigré, sa femme restée ici.
- Clairac CHAROPIN : intéressé pour 1/4 dans les deux susdites sucreries, émigré avec femme et enfant.
 - 2 frères CHAROPIN : pour les 2 autres quarts dans les deux susdites sucreries, restés foux (sic) ici et morts tous les deux.
 - Antoine DUBERGIER : du Port de la Liberté, résidant ici depuis quelque temps, émigré avec sa femme. Elle était héritière pour 1/3 de la sucrerie de Charopin père, décédé dernièrement.
 - Constance CHAROPIN : héritière pour 1/4 de la sucrerie située sur cette commune provenant de la succession de Charopin fils son père, émigrée avec la femme Dubergier sa tante. Elle était pour 1/12e dans la succession de Charopin père cité à l'article Dubergier.
 - 3 frères CHAROPIN en France depuis longtemps pour leur éducation; pour 1/12e chacun dans la dite succession de Charopin père et leur 1/4 dans celle de leur père.
 - GASCHET : ne possédait aucune propriété ici; émigré à l'arrivée des français avec sa femme aussi émigrée; elle était héritière pour 1/3 dans la succession Charopin père.
 - Zénon DOUILLARD : possédait une sucrerie sur cette commune; émigré avec femme et famille.

Recensement de l'an IV (G1/501)

Petit Canal :

- Habitation nationale CHARROPIN mineurs
- Habitation nationale CHARROPIN père
LEFEBVRE BOURDON, 27 ans, séquestre
Madeleine CHARROPIN, 55 ans, Antonin CHARROPIN, 21 ans et Elisabeth CHARROPIN, 30 ans, "rouges" (= mulâtres), anciens libres, non rattachés à l'habitation, y résidant.

Port Libre (= Port Louis) :

- Habitation particulière CHARROPPIN LAFOND
propriétaire présent, seul de sa famille

NOTARIAT :

On trouve de nombreux actes sur les CHARROPPIN chez les notaires Chérot Lasalinière, Madec, Thionville (entre autres), mais le travail d'analyse serait trop long à faire dans le cadre de cette publication. Nous ne le ferons que pour quelques-uns d'entre eux, présentés après la généalogie et nous signalons au passage les actes notariés quand ils donnent des précisions généalogiques mais nous insistons, pour des chercheurs à venir, sur le grand nombre et le grand intérêt de ces actes.

Les principales branches CHARROPPIN

- I Vincent CHARROPPIN DUBOIS
x ca 1680 Anne LEVASSEUR
- II 1 Vincent CHARROPPIN
x ca 1715 Thoinette DUBOIS
- 1.2 Louis Vincent CHARROPPIN
x 1741 Thérèse Pauline POYEN SAINT SAUVEUR

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

- 1.2.2 Vincent Jean Baptiste François CHARROPPIN
x 1769 Marie Anne Louise LAFOND CHARROPPIN
- 1.2.2.2 Vincent Jean Baptiste CHARROPPIN
x Félicité Virginie VOGL
- 1.2.2.2.2 Charles Vincent CHARROPPIN
x 1818 Louisa DUMAS
- 1.2.2.2.2.1 Charles Vincent CHARROPPIN
x 1846 Corinne ESTINGOY
- 1.2.2.4 Jean Baptiste CHARROPPIN LAFOND
x 1803 Marie Anne BELIN
- 1.2.2.4.1 Jean Baptiste Pierre LAFOND CHARROPPIN
ax 1829 Elise Anne Robertine Claire LE TERRIER de MENNETOT
- 1.2.2.4.1a. Charles Marie (LAFOND) CHARROPPIN S.J.
bx 1839 Amélie Charlotte CHÉROT DUPAVILLON
- 1.2.2.4.1b.2 Pierre Emile Linière LAFOND CHARROPPIN
x Gertrude DURALDE
- 1.2.2.5 Pierre Louis CHARROPPIN
x 1803 Elisabeth BELIN
- 1.2.2.6 Antoine LINIÈRE CHARROPPIN
x 1804 Rose Charlotte CORNETTE de SAINT CYR
- 1.4 Jean Baptiste LAFOND CHARROPPIN
x 1747 Marie Anne CLASSE BEAUPLAN
- 1.4.4 Jean Baptiste LAFOND CHARROPPIN
x 1786 Perrine Philippine Alexandrine BARBOTTEAU
- 1.8 Pierre CHARROPPIN
x 1753 Anne Marguerite BOURDON
- 1.8.6 Jean Baptiste BOISMORIN CHARROPPIN
x 1792 Anne Françoise DOUILLARD MAHAUDIÈRE
- 1.8.7 Louis Augustin CHARROPPIN
x 1788 Anne Robertine COURDEMANCHE BOISNORMAND de LA CLÉMENDIÈRE

GÉNÉALOGIE

Les deux premières générations en Guadeloupe

I Vincent CHARROPPIN DUBOIS ⁵

lieutenant d'une compagnie de cavalerie en Grande-Terre

o ca 1641 (?)

x ca 1680 Anne LEVASSEUR fille d'Isaac LEVASSEUR DUBUISSON et Anne JARDIN

o ca 1662

bx Cm 27/06/1686 Louis Jean YVER de VILLIERS, écuyer, fils de Jean, sieur de LA COURTILLE et Marguerite PORTAIL

cx Charles François de VILLERS AU TERTRE, écuyer, sieur d'HELISSART, fils de Léonard François et Thérèse Briande de LEPINAY

d'où au moins :

⁵ Les renseignements concernant le premier Vincent CHARROPPIN nous ont été communiqués par *Pierre Bardin* d'après le dossier YVER de Chérin à la BnF. Les premiers registres des paroisses de Grande-Terre ont disparu.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

II

1 Vincent CHARROPPIN

officier de cavalerie de milice, en Grande-Terre, enseigne de la compagnie colonelle du régiment de Maisoncelle (! 20/01/1726 Port-Louis)

o ca 1683

+ 21/10/1731 Port-Louis, officier de milice, 48 ans; sacrement des malades

x ca 1715 Louise Antoine dite Thoinette DUBOIS fille de Nicolas, capitaine de cavalerie et Anne LEMERCIER de BEAUSOLEIL

o ca 1695 + 25 (+) 26/10/1773 Petit Canal, 78 ans

Descendance 1

2 Anne CHARROPPIN

(pas de preuve de filiation mais patronyme rare et elle porte le prénom de sa mère)

x /1695 Pierre **NÉRON**, aide-major de milice, fils de François et Christine LEMERCIER de BEAUSOLEIL ⁶

o 1671/ + /1718

d'où postérité

3 Marie Madeleine CHARROPPIN

o ca 1682 (pas de preuve de filiation mais patronyme rare et un fils porte un nom de branche des Charroppin de Saintonge)

+ 12/12/1749, Sainte-Anne, 67 ans, chez son fils Boismorin Gestat, d'une longue maladie; morte en vraie chrétienne; (+) église, côté épître, sous son banc

x Pierre **GESTAT**, fils d'Etienne et Marie BONNET

b 05/10/1671 Capesterre + 04/06/1739 Sainte-Anne (+) église sous son banc d'où postérité ⁷

III 1 Vincent CHARROPPIN x Louise Antoine dite Toinette DUBOIS

1 Anne Toinette dite Antoinette CHARROPPIN

+ 04 (+) 05/08/1785 Petit Canal, 71 ans, veuve de Jacques Antoine Gelas, chevalier de Saint Louis et commandant du quartier

+ 1778/ ⁸

x 29/06/1734 Port Louis, après dispense de parenté, Jacques Antoine **GELAS**, fils de Jacques, voyer, et + Marie Anne LEMERCIER de BEAUSOLEIL

+ /1778

d'où postérité

2 Louis Vincent CHARROPPIN

capitaine des grenadiers (1765), major de milice du Petit Canal (1773), commandant le bataillon de milice de Petit Canal (1777), chevalier de Saint Louis (1777), retiré du service le 6 9 1780

o 15/09/1717 Sainte Anne ⁹ + 1784/1796 ¹⁰

⁶ Sur les NÉRON, voir GHC 6, juin 1989, p. 41-42; 15, avril 1990, p. 126-128, 125, avril 2000, p. 2818-24 (« François NÉRON, ses deux épouses, ses trois fils Pierre et sa nombreuse descendance ») ; 156, février 2003, p. 3740-43, 157, mars 2003, p. 3776-77, etc.

⁷ Voir GHC p. 618-19.

⁸ Me Chevry 27/01/1778, contrat de mariage de Constance Charroppin, fille de Vincent, avec Antoine Dubergier; dans les témoins, Antoinette Charroppin veuve Gelas.

⁹ Colonies D/2c/87 : état des services et date de naissance.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

x 13/02/1741 Port Louis, Thérèse Pauline POYEN SAINT SAUVEUR, fille de Pierre, capitaine de milice, et Thérèse Françoise CHEVALLIÉ.

b 12/06/1714 Capesterre; p M. Nicolas Chevallié, major du régiment; m Dlle Lucrette Ganspoel représentée par demoiselle Pauline Ganspoel, sa nièce.

+ 17 (+) 18/03/1752 Petit Canal

Descendance 1.2, branche aînée

3 Marie Anne CHARROPPIN

o ca 1719

+ 19/04/1738 Port Louis, environ 19 ans « *après avoir reçu tous les sacrements de notre mère Sainte Eglise avec toute la piété et les sentiments d'une véritable chrétienne* »

4 Jean Baptiste LAFOND CHARROPPIN

officier de milice, capitaine de dragons, habitant du Port-Louis

o ca 1720

+ 06/10/1773 Port Louis, environ 53 ans

x 06/06/1747 Port Louis (Pointe d'Antigue) Marie Anne CLASSE BEAUPLAN, fille de Denis et + Thérèse MASSERTY

o ca 1725 Petit Cul de Sac

+ ca 1758

Descendance 1.4, branche cadette

5 enfant mort-né

o et + 11 7 1724 Port Louis

6 Perrine CHARROPPIN

o 18 b 20/01/1726 Port Louis ; p Pierre Drouillard de la Bertaudière; m Michelle Dubois (A)

+ 29/03/1769 Port Louis, 44 ans

ax 27/11/1742 Port Louis, Jacques Philippe **BARBOTTEAU**, aide-major de milice, fils de feu Philippe, capitaine de cavalerie et Jeanne BUDAN

o Notre Dame de Bon Port du Petit Cul de Sac

bx 28/11/1752 Port Louis, dispense du 3^e degré d'affinité, Simon Charles **BABIN**, capitaine de milice (en 1769 : capitaine, commissaire et commandant du Port-Louis), fils de Simon, lieutenant de milice, et Ursule TIRANT

b 12/02/1716 Petit Bourg ; p Sr. Charles Tirant; m Dlle Anne Toinette Debeauchateau + 1778/1785

ax 03/12/1743 Port Louis, Elisabeth GELAS, fille de Jacques, voyer, et Marie Anne LEMERCIER de BEAUSOLEIL

d'où postérité des deux mariages

7 Anne Constance CHARROPPIN

o 20/02 b 18/03/1728 Port Louis (Constance) ; p Vincent Charroppin fils ; m Anne Toinette Charroppin fille

+ 26 (+) 27/04/1779 Petit Canal, 51 ans, veuve en 2^e noce du sr de La Garde

ax 15/02/1746 Petit Canal, Louis Pierre **LEBOURG**, capitaine en second de milice, fils de Pierre, officier de cavalerie, et Geneviève TITECA

¹⁰ Me Chevy 04/07/1784 : quittance par messire Antoine Dubergier écuyer, ancien capitaine de navire, négociant à Pointe à Pitre, comme commun en biens avec Constance Robert Charroppin, à Vincent Charroppin, chevalier de Saint Louis, commandant ci-devant quartier du Canal, habitant du Petit Canal, de 30.720 livres, solde de la dot par ledit Charroppin père au contrat de mariage.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

bx 18/07/1768 Petit Canal, Messire François **DECLERC de LA GARDE** écuyer seigneur du Repaire en Périgord, fils de + Nicolas et + Marie LONGY o Merle, diocèse de Toul (Merles sur Loison, Meuse, 54 ?)
+ /1779
d'où postérité LEBOURG

8 Pierre CHARROPPIN

revenu de Nantes à la Guadeloupe à 19 ans en 1748 ¹¹ ; capitaine de milice
o 2 b 18/08/1730 Port Louis ; p Courdemanche de Boishnormand; m Perrine Dubois
+ /1780

x 04/09/1753 Petit Canal, Anne Marguerite BOURDON fille de Jean Baptiste, ancien lieutenant de milice et feu Anne Marie GATIEN
o Saint François Grande Terre
+ 1780/1788

Descendance 1.8, dernière branche

Nous allons suivre

- **d'abord toute la descendance de Louis Vincent (1.2, branche aînée, CHARROPPIN, LAFOND CHARROPPIN, LINIÈRE CHARROPPIN)**, qui disparaît de la Guadeloupe à la septième génération : une partie se retrouve en France dès la sixième génération et une autre à la septième génération, la dernière restée en Guadeloupe, serait passée aux Etats-Unis au milieu du XIXe siècle ;
- **puis celle de Jean Baptiste LAFOND CHARROPPIN (1.4, branche cadette)**, qui part pour France dans la première moitié du XIXe siècle et semble éteinte à la cinquième génération ;
- **enfin celle de Pierre CHARROPPIN (1.8, dernière branche)**, qui disparaît de la Guadeloupe à la cinquième génération (sort postérieur inconnu).

Postérité de Louis Vincent CHARROPPIN, branche aînée

IV 1.2 Louis Vincent CHARROPPIN x 1741 Thérèse Pauline POYEN SAINT SAUVEUR

Au moment de l'inventaire de l'habitation dite Charroppin père, le 4 messidor XI ¹², il y a trois parts :

- Robertine Constance Charroppin épouse d'Antoine Dubergier ;
- par représentation de Jean Baptiste François Charroppin, ses 5 enfants ;
- par représentation d'Anne Perrine Charroppin épouse de Jean César Gaschet, tous deux décédés, leur fils Pierre Vincent Gaschet.

1 Toinette Thérèse CHARROPPIN

o 28/01 b 18/02/1742 Port Louis ; p Pierre Poyen Saint-Sauveur, capitaine de milice au Mancenillier ; m Toinette Dubois grand-mère, épouse de M. Charroppin aussi enseigne du quartier (comme le père)
+ /an IV ¹³

¹¹ Dépouillement par le Centre Généalogique de l'Ouest : parti le 15/07/1748 sur la Marie pour la Martinique.

¹² 23/06/1803, Me Lasalinière (D).

¹³ Émigrés de l'an IV.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

2 Vincent Jean Baptiste François CHARROPPIN

mousquetaire de la garde du Roi, habitant du Petit Canal ¹⁴

o 20/05 b 16/06/1743 Petit Canal, p Jean Baptiste Lafond Charroppin, oncle; m Thérèse Françoise Chevallier épouse Poyen Saint Sauveur, grand-mère maternelle

+ 06 (+) 07/06/1787 Petit-Canal, ancien mousquetaire de la garde du roi, habitant du quartier, environ 45 ans

x 06/06/1769 Port Louis, avec dispense du Pape du 2^e degré de consanguinité, Marie Anne Louise LAFOND CHARROPPIN (1.4.1), fille de Jean Baptiste, capitaine de dragons et habitant du Port Louis, et + Marie Anne CLASSE BEAUPLAND

o ca 1749

+ 23 (+) 24/08/1784 Petit-Canal ; environ 35 ans

Descendance 1.2.2

3 Anne Perrine CHARROPPIN

o 26/10 b 18/11/1744 Petit Canal ; p Jean Pierre Poyen fils, oncle maternel ; m Anne Charroppin, tante paternelle

+ entre l'an IV et le 23/06/1803 ¹⁵

x 24/08/1773 Petit Canal, Jean César **GASCHET**, lieutenant de milice, fils de + Jean Jacques, voyer de Guadeloupe, et Marie Thérèse BOURDON

+ entre l'an IV et le 23/06/1803 ¹⁶

d'où un seul enfant, Pierre Vincent GASCHET (témoin à Bordeaux le 08/06/1831 au mariage de sa cousine germaine Céphise Charroppin)

4 Marie Anthoinette CHARROPPIN

o 21/02/1748 b 19/03 Petit Canal ; p Jacques Antoine Gelas, capitaine en second de milice ; m Marie Poyen de Saint-Sauveur

+ 10/09/1750 Petit Canal, 3 ans

5 Pierre Louis CHARROPPIN, gendarme de la garde du roi

o 11 b 22/06/1749 Petit Canal ; p Pierre Charroppin, oncle paternel ; m Pauline Saint Sauveur, tante maternelle

revenu en Guadeloupe en 1773 (sur l'Oracle, parti de Nantes le 17/07/1773) ¹⁷

+ 01 (+) 02/07/1779 Petit Canal ; « *Pierre Charroppin, ancien gendarme de la garde du roi, 30 ans* » ; témoins Gaschet et Bourdon

6 Robertine Constance CHARROPPIN

o 17/02 b 12/03/1751 Petit Canal ; p Benjamin Poyen Saint Sauveur, oncle maternel ; m Constance Charroppin, tante paternelle

+ 19 d. 20/01/1820 Petit-Canal, sur l'habitation de M. Charroppin aîné, 69 ans, veuve d'Antoine Dubergier ¹⁸

¹⁴ Me Chevry 28/06/1782 : quittance de 7.000 livres par Louise Catherine Gruet veuve d'Arnoult Brun Beaupein demeurant au Petit Canal à Vincent Jean Baptiste Charroppin fils, ancien mousquetaire de la garde de Sa Majesté, habitant du Petit Canal, pour un pavillon au Petit Canal.

¹⁵ Émigrés de l'an IV et Lasalinière 4 messidor XI (23/06/1803) inventaire de l'habitation Charroppin père (D).

¹⁶ Lasalinière 4 messidor XI (23/06/1803) inventaire de l'habitation Charroppin père ; Pierre Vincent Gaschet, habitant propriétaire au Port-Louis (habitation sucrerie "Nicolle") et en société de commerce pour moitié avec Eloy Loger, part pour France en 1827 (Me Lasalinière 21/05 et 04/08/1827) ; en 1831, il est toujours à Bordeaux (Me Lasalinière 03/05/1831).

Émigrés de l'an IV.

¹⁷ Dépouillement par le Centre Généalogique de l'Ouest.

¹⁸ Me Lasalinière 04/11/1810 : dépôt de son testament ; 1812 autre, avec codicille de son mari ; légataires universels leurs six neveux Charroppin.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Cm Me Chevry au Petit-Canal 27/01/1778 ¹⁹

Témoins du mariage : Julien Jacques Pichon, habitant du Port Louis ; Jean Baptiste Giron, capitaine de navire ; Charles Jardinot, capitaine de navire ; François Butel de Sainte-Ville, major des milices de ce quartier du Mancenillier

x 27/01/1778 Petit Canal, messire Antoine **DUBERGIER** écuyer, capitaine de navire puis négociant à Pointe-à-Pitre puis habitant au Canal ²⁰, fils de + Antoine Dubergier de Galiot, écuyer, et noble dame Marie CHOLET

o ca 1737 (74 ans en 1812) Gradignan (Saint-Pierre), diocèse de Bordeaux

+ 11 d 12/12/1815 Petit Canal, « *ancien négociant ayant quitté le commerce et résidant chez M. Lafond Charroppin chevalier de la Légion d'honneur, colonel commandant les milices de Grande Terre* » ; né en Europe, 72 ans environ ; déclaré par Paul Auguste Gallard de Zaleu, chevalier de la Légion d'honneur, commandant du Petit Canal, et Alexandre Jean Jacques Louis Honoré Barbotteau ²¹

V 1.2.2 Vincent Jean Baptiste François CHARROPPIN x 1769 Marie Anne Louise LAFOND CHARROPPIN (1.4.1)

Actes notariés chez Me Lasalinière :

- 4 messidor XI (15/06/1803) : inventaire de l'habitation dite Charroppin père au Petit Canal ; gérant Vincent Jean Baptiste Charroppin. Masse : 480 387 livres.
- 5 messidor XI (16/06/1803) : inventaire de l'habitation dite Charroppin frères au Petit Canal ; gérant Vincent Jean Baptiste Charroppin. Masse : 693 493 livres.
- 09/05/1811 : inventaire des habitations en société entre les frères et sœur Charroppin, propriétaires chacun d'1/5^e de l'habitation Charroppin frères et d'1/15^e de l'habitation Charroppin père (et ensemble des 2/3 de la même habitation Charroppin père par acquisition de leurs oncle et tante Dubergie et de leur cousin germain Gaschet), toutes deux au Canal.
- 19/08/1817 et jours suivants, actes n° 39 à 41 : vente en famille des habitations Charroppin : Charroppin père adjudgée à Jean Baptiste Lafond Charroppin et Charroppin frères à Vincent Jean Baptiste Charroppin aîné ; vente de la 1/2 de Charroppin frères à la veuve Dubergier et de la 1/2 de Charroppin père à Pierre Louis Charroppin.
- 07/07 et 09/08/1819 : procurations entre les frères Charroppin dont Pierre Louis alors en France (référence à une procuration devant Jean Mathieu Fougères à Bordeaux le 28/03/1819).

Chez Me Pierre Ambroise Madec au Port Louis : nombreux actes pour l'inventaire des biens, la liquidation des droits des héritiers de Jean Baptiste et de Pierre Charroppin (leurs deux veuves sont alors en France) et le règlement de la succession : 19/10/1824 au 19/07/1825 ; 17, 18 et 24/08/1825 ; 05, 18 et 26/01/1826, avec rappel de la liquidation des droits des héritiers de leur frère Linière Charroppin;

Les biens (indivis entre les deux frères décédés, venant des Charroppin et des Belin) sont l'habitation **d'En Haut** au Canal, l'habitation **Malgré Toute** au Port Louis, l'habitation **Corrège** et les terres **Dartigaux**, l'habitation **Mont Cricquet**, un emplacement au Port

¹⁹ Me Chevry au Petit Canal 04/07/1784 : quittance par Messire Antoine Dubergier, écuyer, ancien capitaine de navire, négociant à Pointe à Pitre, commun en biens avec Constance Robert Charroppin, à Vincent Charroppin, chevalier de Saint-Louis, commandant ci-devant le quartier du Petit Canal, habitant du Petit Canal, de 30.720 livres, solde de la dot due par ledit Charroppin au contrat de mariage.

²⁰ Me Lasalinière 14/02/ 1816 : inventaire de la succession d'Antoine Dubergier et de sa communauté avec sa veuve ; légataires universels ses cinq neveux Charroppin, leur sœur épouse Loret étant décédée avant le testateur sans postérité.

²¹ Me Lasalinière 1816 f° 195 : liquidation des droits de la veuve Dubergier; f° 203 dépôt de pièces pour régler les affaires de son mari avec Belso aîné, négociant à Bordeaux, beau-frère de son mari.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Louis et des terrains au Morne à l'eau, etc.
Ils décident finalement de ne pas diviser les biens...

Nota : d'après le recensement de l'an IV (G1/513, voir au début), il y aurait quatre héritiers de l'habitation Charroppin fils (dite plus tard Charroppin frères), Constance, partie en émigration avec ses oncle et tante Dubergier, et trois frères, en France pour leur éducation; or nous comptons quatre frères de Constance, ce que confirment les actes notariés ci-dessus.

1 Anne Thérèse CHARROPPIN

o 20/04 b 08/05/1770 Petit Canal ; p Vincent Charroppin, major de milice du bataillon du Mancenillier, habitant, grand-père ; m Anne Charroppin Lafond, du Port Louis
+ 07/01/1771 Petit Canal, 8 mois

2 Vincent Jean Baptiste CHARROPPIN

habitant propriétaire au Petit-Canal ²²

o 02 b 29/09/1771 Petit Canal, p Jean Baptiste Lafond Charroppin, capitaine de dragons et habitant du Port Louis, grand père maternel ; m Anne Perrine Charroppin, tante paternelle

+ 09/02/1842 Petit-Canal, 71 ans ; déclaré par Robert Gabriel Landry Bragelongne de Creully, 32 ans, habitant gérant domicilié au Canal, et son neveu Julien Jules Charroppin, 29 ans, habitant propriétaire demeurant au Port Louis ²³

x /1794 (Paris ?) Marie Félicité Virginie VOGL

o ca 1773/74

+ 04/07/1837 Petit-Canal, maison principale de l'habitation sucrerie de son mari ; 63 ans ; déclaré par son gendre Jean Julien Juge, 48 ans, docteur en médecine

Descendance 1.2.2.2

3 Perrine Constance CHARROPPIN

o 16/09 b 10/10/1773 Petit Canal ; p Pierre Belin, officier de milice et habitant du Port Louis ; m Revertine (sic = Robertine) Constance Charroppin, tante paternelle

+ 11 (+) 12/05/1812 Pointe-à-Pitre, 39 ans, maison de sa belle-sœur dame Loret veuve Prévost près la Source, (sans postérité ²⁴)

Cm Antigue 28/08/1798 devant « *Me Gédouin, notaire au Port-Louis qui se trouvait en la dite île, seul officier public français qui fût en état de le faire* » mariage autorisé par Antoine Dubergier, négociant, et Constance Charroppin présents, son oncle et sa tante

ax 24/10/1798 Saint-Jean (île d'Antigue), Messire Frédéric Guillaume **DUMOULIN dit MILLEN**, écuyer, ci-devant officier au régiment d'Ompechen puis négociant au Petit-Canal, fils de + messire Charles Frédéric DUMOULIN, écuyer, colonel du régiment de la Marque, et + dame Charlotte de BEAUFORT originaire de Nancy

o Neukirch paroisse de Sarrelouis en Lorraine + Petit-Canal ca 1807 ²⁵

Cm Me Lasalinière 02/01/1809

bx 02/01/1809 Petit Canal, Jean Baptiste **LORET**, officier de santé et maître en pharmacie de Paris, domicilié au Petit Canal, fils de + Guillaume Gabriel et Marie

²² Me Lasalinière, 4 messidor XI (23/06/1803) : inventaire de l'habitation Charroppin père ; gérant principal Vincent Jean Baptiste Charroppin ; 5 messidor XI (24/06/1803) : inventaire de l'habitation Charroppin frères ; gérant principal Vincent Jean Baptiste Charroppin.

²³ Me Auguste Thionville 27/09/1851, règlement entre ses héritiers et les dames Charroppin Linière pour la répartition de l'indemnité due à sa succession (d'un total de 50.588F).

²⁴ Me Lasalinière, 14/02/1816.

²⁵ Tous les renseignements sur ce premier mariage viennent de Me Lasalinière, 07/12/1807.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Madeleine (LEFEÛRE) BOURDON (présente)

o 27/08/1781 Pointe-à-Pitre

+ 16/05/1840 Pointe à Pitre, 7 rue de la Loi ; environ 59 ans, habitant propriétaire domicilié à Morne à l'eau, veuf en premières nocces de dlle Charroppin veuve Millen et époux en secondes nocces de Marie Thérèse Charlotte Ponthieu de Boubers, domiciliée au Morne à l'eau; déclaré par Marie Augustin Edmond de Bragelongne, 51 ans, habitant propriétaire domicilié à Baie Mahault, et Charles Hippolyte Couppé Duportblanc, 32 ans, habitant propriétaire domicilié au Petit Canal

01/08/1840 Me Thionville, inventaire de succession de Jean Baptiste Loret, habitant propriétaire à Morne à l'eau (! Courrier de la Guadeloupe)²⁶

Cm Me Mollenthiel 27/07/1819

bx 27/07/1819 Basse-Terre, Marie Thérèse Charlotte dite Fortunée PONTTHIEU de BOUBERS, fille de Jean-Baptiste de PONTTHIEU-BOUBERS et Ursule Françoise Charlotte CHÉROT de LASALINIÈRE

o ca 1801 Petit-Canal (18 ans 5 mois au mariage)

+ 18/05/1862 Pointe-à-Pitre ; 61 ans

4 Jean Baptiste LAFOND CHARROPPIN ou CHARROPPIN LAFOND

lieutenant colonel inspecteur des milices de la Grande-Terre (! 1839) , chevalier de la Légion d'honneur, habitant propriétaire au Petit-Canal, part pour France en 1821²⁷

+ 15/11/1821²⁸ ou 14/12/1821²⁹ **Bordeaux**

Cm Me Lasalinière 16 messidor XI (5 7 1803)

x 16 messidor XI (05/07/1803) Port Louis, Marie Anne L'Etang BELIN fille de Pierre et

+ Anne CHARROPPIN LAFOND (1.4.2)

o avril 1774 b 05/09/1775 Port Louis

+ 23/08/1833 Bordeaux³⁰

Descendance 1.2.2.4

5 Pierre Louis CHARROPPIN

habitant du Port-Louis³¹

le 16/01/1851 le montant de l'indemnité coloniale pour la veuve Charroppin née Belin s'élève à 30 239 francs³²

o ca 1779

+ 10/09/1823 **Bordeaux** 1^e section, cours de Tourny n° 4, 46 ans 2 mois ; déclaré par Pierre Louis Lahens, négociant rue du Chai des farines n° 26 et Pierre François de Bonhomme Lapointe, propriétaire à Villeneuve d'Ornon, Gironde³³

²⁶ Le Courrier de la Guadeloupe 92, 1 8 1840 (POM 219E).

²⁷ Me Lasalinière, 26/05/1821 : procuration par Jean Baptiste Lafond Charroppin et son épouse Marie Anne Belin partant pour France à Vincent Jean Baptiste Charroppin leur frère et beau-frère.

Me Lasalinière 07/06/1821 : société de commerce Charroppin fils et Cie entre Alexandre Eimar Faujas de Saint-Fond, Jean Baptiste Lafond Charroppin et Jean Baptiste François Charroppin fils.

Me Madec 30/11/1824 : inventaire de la société.

²⁸ Cité le 11/06/1839 au remariage de son fils Jean Baptiste Pierre. La différence de dates correspond peut-être à celle entre le décès et sa déclaration. Au moment où nous terminons la mise en forme de cette généalogie, l'état civil de Bordeaux n'est que très partiellement en ligne.

²⁹ Me Madec 19/10/1824, 26/01 et 25/04/1825 : inventaire des successions de Pierre Louis Charroppin (+ Bordeaux 10/09/1823) et Jean Baptiste Lafond Charroppin (+ Bordeaux 14/12/1821); procuration donnée par les deux veuves à Bordeaux (Me Fougères, 09/06/1824).

³⁰ Cité le 11/06/1839 au remariage de son fils Jean Baptiste Pierre.

³¹ Me Lasalinière 09/12/1808 à 09/05/1810 : inventaire de l'habitation Charroppin au Canal. Le porteur du titre est Jean Baptiste Étienne Auril.

³² Colonies K/12 règlements définitifs de l'indemnité coloniale, Guadeloupe, p. 14.

³³ Acte communiqué par Bernard Glotin.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

(+) 11/09/1823 Bordeaux, caveau Charroppin, cimetière de la Chartreuse ³⁴ (A)
Cm Me Lasalinière 16 messidor XI (05/07/1803)
x 26 messidor XI (15/07/1803) Port Louis, Elisabeth BELIN, fille de Pierre et + Anne CHARROPPIN LAFOND (1.4.2)
o Port Louis ca 1779, 24 ans en l'an XI
en 1852 rentière, demeure à Bordeaux rue de Condé n° 6 avec plusieurs de ses enfants ³⁵
(+) 31/01/1875 caveau Charroppin, cimetière de la Chartreuse à Bordeaux (A)
Descendance 1.2.2.5

6 Antoine LINIÈRE CHARROPPIN

habitant du Petit-Canal ³⁶ ; (au Port Louis depuis 2 ans à son mariage)
o 10/01 b 31/03/1782 Petit Canal ; p Messire Antoine Dubergier, écuyer ; m Elisabeth Poyen épouse La Framboise
+ 18 d. 23/08/1816 Petit Canal, 30 ans, déclaré par Paul Auguste Gallard de Zaleu, chevalier de la Légion d'Honneur, lieutenant colonel, commandant la paroisse, et Xavier Pierre Vincent Girard d'Albissin, tous deux habitants propriétaires ³⁷
Cm Me Lasalinière 15 prairial XII (04/06/1804)
x 16 prairial XII (05/06/1804) Port Louis, Rose Charlotte CORNETTE (de) SAINT CYR, fille de + Louis Michel et Marie Elisabeth GILBERT (de) LOMEL, demeurant à Case Pilote
o 02/01/1784 Case Pilote (Martinique)
+ 11/08/1843 Saint Pierre (Martinique)
Descendance 1.2.2.6

VI 1.2.2.2 Vincent Jean Baptiste (LAFOND) CHARROPPIN x Félicité Virginie VOGL

Vincent Jean Baptiste était en France pendant la période révolutionnaire ; c'est là qu'il s'est marié et que sont nés les deux aînés (à Paris)
Me Thionville 27 9 1851 : règlement entre les dames Charroppin Linière demeurant à Case Pilote, Martinique, et les consorts Charroppin, quant à la répartition de l'indemnité due à la succession de Vincent Jean Baptiste Charroppin (+ 1842). En 1852 le montant de l'indemnité coloniale « Charroppin » (sans autre précision) s'élèvera à 350 et 13 031 francs ³⁸

1 Jean Baptiste François CHARROPPIN

habitant du Petit-Canal ³⁹
o ca 1794 (52 ans le 19/02/1849 au mariage de sa cousine avec Leterrier de Mennetot) Paris ⁴⁰

³⁴ Me Madec 19/10/1824, 26/01 et 25/04 1825 (voir ci-dessus). Sur le caveau Charroppin du cimetière de la Chartreuse, voir GHC 29, juillet-août 1991, p. 368, information de Pierre Charroppin.

³⁵ Me Thionville 18/02/1852 transfert de l'indemnité de 1848 entre des membres de la famille Charroppin.

³⁶ Me Lasalinière 09/12/1808 à 09/05/1810.

³⁷ Me Lasalinière 11/03/1817, acte n° 4 : inventaire de la société Charroppin frères (pour les habitations sucreries Charroppin frères et Charroppin père dont les 4 frères étaient copropriétaires) et en particulier de la communauté entre feu Charroppin Linière et sa veuve ; liquidation des droits de la veuve et de ses trois beaux-frères acte n° 11.

³⁸ Colonies K/12 règlements définitifs de l'indemnité coloniale, Guadeloupe, p. 235 et 239.

³⁹ Me Thionville 27 9 1851.

⁴⁰ Le 24/08/1816 partent du Havre pour Pointe à Pitre sur le navire La Seine : Charles Vincent Charroppin, 22 ans, né à Paris, et François Charroppin, 20 ans, né à Paris (dépouillement de l'association généalogique du Havre) : ce qui changerait l'ordre de naissance des deux aînés, sauf erreur de saisie au Havre.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

+ 1851/

2 Charles Vincent CHARROPPIN

o ca 1796 (24 ans au mariage) Paris

+ 22/09 d. 17/11/1818 Petit Canal, 24 ans, de suite de maladie, sur l'habitation Charroppin, déclaré par Xavier Pierre Vincent Girard d'Albissin, capitaine de milice et habitant, et Marie Etienne Roaldès, docteur en médecine

Cm Me Lasalinière 1818 acte n°1

témoins de l'époux : Pierre Philippe Lafond Charroppin, propriétaire cours de Tourny n° 3, et Jean Baptiste Ernest Charroppin, propriétaire rue de Condé n° 6

x 13/01/1818 Petit Canal, Anne Catherine Louise dite Louisa DUMAS, fille de + Jean Louis et + Marie Anne CARPENTIE, habitants de Port Louis ; tuteur Jean Baptiste Lafond Charroppin (1.2.2.4), qui rend compte devant Me Lasalinière ⁴¹

o ca 1799 Port Louis (18 ans au mariage)

+ après le 31/08/1850

bx /1846 ⁴² Auguste **LAMARQUE**, chevalier de la Légion d'honneur, demeurant à **Beaumarchés** canton de Plaisance arrondissement de Mirande (Gers, 32) en 1850 ₄₃

Descendance 1.2.2.2.2

3 Louis Antoine dit Fombel CHARROPPIN

o 14 germinal X (04/04/1802) d. 17 germinal XII (07/04/1804) Petit-Canal (de Jean Baptiste Charroppin et Marie Félicité Volg) sur l'habitation dite Charroppin père; déclaré par son père, Jean Charles Guillaume Cornette Saint Cir, commandant le quartier du Canal, et Jean Baptiste Lafond Charroppin, major de bataillon, propriétaire au Canal

+ 02/12/1851 Petit-Canal, 48 ans, habitation Charroppin, dans une chambre au sud de la maison principale ; déclaré par Julien Jules Charroppin, 38 ans, propriétaire domicilié au Port Louis, cousin germain, et Victor Auril, 37 ans, gérant, domicilié au Canal, voisin

4 Félicité Constance CHARROPPIN

en 1852 le montant de l'indemnité coloniale pour la veuve Juge née Charroppin s'élève à 1 265 francs ⁴⁴

o juin 1804 Petit-Canal : enquête pour constater sa naissance 11/08/1834

+ 25/05/1862 Petit-Canal, 58 ans, veuve, maison principale de l'habitation Charroppin ; déclaré par Gabriel Désiré Godet du Marais, 60 ans, habitant propriétaire, et Victor Auril, 50 ans, gérant d'habitation, le premier domicilié habitation Clugny et le second habitation Boismorin

Cm Me Lasalinière 12/08/1834

Témoins du mariage : Alexandre Aimar Faujas de Saint Fond, 56 ans, maréchal de camp, chevalier de Saint Louis et de la Légion d'honneur, membre du conseil colonial, commandant au quartier du Petit Canal, habitant propriétaire y domicilié ; Charles Evremont Coudroy de Lauréal, 51 ans ; Camille Marie marquis de Bragelongne, 48

⁴¹ 12/05/1818 acte n° 17.

⁴² Présente et consentante en 1846 au mariage de son fils à Bordeaux en 1846, elle demeure à Beaumarchés (Gers, 32) et signe veuve Charroppin épouse Lamarque.

⁴³ Me Auguste Thionville 31/08/1850 : transport par les dames Foache et Boutin à M. et Mme Lamarque de droits sur l'indemnité due pour l'atelier de l'habitation Belle-vue au Petit Canal (référence à un acte devant Me Léger 11/01/1848).

⁴⁴ Colonies K/12 règlements définitifs de l'indemnité coloniale, Guadeloupe, p. 239.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

ans, habitant propriétaire au Moule ; Jean Baptiste Louis Vanschalkwyck Boisaubin, 38 ans, négociant domicilié à Pointe à Pitre

x 12/08/1834 Petit-Canal, Jean Julien **JUGE**, domicilié au bourg du Moule, docteur en médecine et médecin du gouvernement pour les épidémies, membre correspondant de la société de médecine pratique de Paris et de celle d'instruction médicale de la même ville (plus tard docteur médecin au Petit Canal), fils de + François, docteur en médecine (+ 09/05/1815 ⁴⁵ Montech, Tarn-et-Garonne, 82) et + Catherine Félicité COUSSE (+16/05/1831 Montech)

o 21 b 22/08/1788 Montech (Tarn-et-Garonne)

+ 02/09/1841 Petit-Canal, maison principale de l'habitation sucrerie Charroppin appartenant à son beau-père; déclaré par Jean Boudet, 48 ans, négociant domicilié au bourg, et Jules Charroppin, 29 ans, habitant propriétaire demeurant au Port Louis, cousin par alliance

d'où au moins une fille, Vincentine Catherine Constance (o 1837), et un fils (1839-1840)

5 Marie Anne Virginie CHARROPPIN

o ca 1806

+ 11/01/1820 Petit Canal, 13 ans (de Vincent Jean Baptiste Charroppin et Félicité Vogl)

6 Eric Jean Baptiste (LAFOND) CHARROPPIN, jumeau

o 07/01/1810 d. 14/11/1811 Petit Canal, sur l'habitation de son père, déclaré par son père (Vincent Jean Baptiste Charroppin Lafond), Jean Baptiste Lafond Charroppin son frère et Pierre Vincent Belin son beau-frère, domicilié au Port Louis

+ /1851 (?) ⁴⁶

7 Louis Vincent (dit en famille Auguste) (LAFOND) CHARROPPIN, jumeau habitant du Port-Louis ⁴⁷

o 07/01/1810 d. 14/04/1811 Petit Canal (voir ci-dessus)

+ 08 d 09/08/1855 Petit-Canal, 46 ans, maison principale au hameau Charroppin, section du nord; déclaré par Jean Jacques Chérot Lassalinière, 56 ans, propriétaire, et Victor Auril, 40 ans, gèreur, tous deux domiciliés en cette commune, le premier section du Centre, hameau Cornette, le second section du Nord, hameau Boismorin

VII 1.2.2.2 Charles Vincent CHARROPPIN x 1818 Louisa DUMAS

1 Charles Vincent Jean Baptiste CHARROPPIN, posthume

employé dans l'administration des douanes à Bordeaux en 1846, demeurant place Puy Paulin n° 2 ; rentier à **Beaumarchés (Gers, 32)** en 1851 ⁴⁸

o 22/01 d. 03/03/1819 Petit Canal ; déclaré par sa mère (veuve Charroppin fils), Jean Baptiste Rivière et Jean Jacques Chérot

+ /1872 Bordeaux ?

x 02/06/1846 Bordeaux section 2, Marie Louise Corinne ESTINGOY (A), demeurant à Bordeaux rue du Chai des Farine n° 15 chez ses père et mère, fille de Bertrand, négociant, et Jeanne Zoé GRÉ

+ 1872/

d'où :

⁴⁵ Dit décédé le 09/05/1840 au mariage de son fils ; vérification faite dans le registre en ligne de Montech.

⁴⁶ Non cité dans l'acte de Me Thionville 27 9 1851.

⁴⁷ Me Thionville 27 9 1851.

⁴⁸ L'Avenir de Pointe à Pitre, 15/11/1851, vente sur saisie de l'habitation Charroppin au Canal.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

1.1 Louise Isabelle CHARROPPIN

demeurant avec sa mère rue de Tourny n° 35 à son mariage

o 31/01/1848 Bordeaux

Cm Me Quintin, Bordeaux

témoins de l'épouse : Adolphe Louis Pierre Charroppin, 58 ans, propriétaire rue de Condé n° 6, son cousin, et Armand Quintin, 53 ans, notaire rue Jean Jacques Bel ; autres signatures : C. Charroppin et Jeanne Charroppin

x 19/11/1872 Bordeaux section 2, Abel François **EMERY**, capitaine adjudant majeur au 57^e de ligne, demeurant à Bordeaux rue Jean Burguet n° 28, fils de Cassius, capitaine en retraite, chevalier de la Légion d'honneur et Marie Anne Rose Yves LEFEBVRIER, domiciliés à Vannes

o 07/02/1837 Vannes (Morbihan, 56)

VI 1.2.2.4 Jean Baptiste LAFOND CHARROPPIN x 1803 Marie Anne BELIN

Nota : les parents déclarent la naissance des aînés le 1er mars 1813 ; le lendemain, Pierre Louis Lafond Charroppin (frère de Jean Baptiste) et son épouse Elisabeth Belin (sœur de Marie Anne) font de même pour quatre de leurs enfants

1 Jean Baptiste Pierre LAFOND CHARROPPIN

habitant propriétaire au Petit-Canal habitation Bellevue ⁴⁹, puis sans profession demeurant au Moule en 1846 ⁵⁰, puis à Pointe à Pitre en 1849 ⁵¹. Poursuivi par ses créanciers et séparé judiciairement de biens d'avec sa seconde épouse, il quitte la Guadeloupe avec elle et ses deux enfants pour les États-Unis

o 20/04/1804 Petit Canal d. 01/03/1813 par le père, la mère, Vincent Charroppin et Jean Baptiste Boismorin Charroppin

+ 1855/1858 ⁵²

Cm Me Lasalinière 27/07/1829

ax 28/07/1829 Petit Canal ⁵³, Elise Anne Robertine Claire dite Octavie LE TERRIER de

⁴⁹ Chez Me Couppé de K/adeç (qui exerce à Petit Canal du 29/04/1841 au 18/11/1846), Jean Baptiste Pierre Lafond Charroppin, habitant propriétaire au Petit Canal, donne procuration (sans en expliquer les raisons : serait-ce pour préparer un départ pour les États-Unis ?) :

- le 20/08/1841 à Raimond Henry , négociant demeurant au bourg, pour retirer de la maison de commerce J. Douville et Cie à la Pointe à Pitre avec laquelle il est en relations d'affaires, tous titres et pièces et tout régler ;

- le 15/02/1842 à M. Trigant de Latour, domicilié à Paris, pour vendre toutes rentes, actions mobilières ou immobilières qu'il peut avoir en France dépendant de la succession de son oncle maternel Pierre Vincent Belin, dont il est héritier pour 1/11^e ;

- le 16/02/1842 à MM Bouchaud et Chébaud, négociants à New York, pour la même succession.

Le 01/12/1845 chez Me Grisel il donne procuration à ses deux sœurs, épouse Foache au Havre et épouse Boutin à Corbeil, pour gérer son habitation sucrerie au Petit Canal.

⁵⁰ Me Grizel, 16/02/1846, liquidation des reprises de Mme Lafond Charroppin contre son mari et 11/11/1846, cahier des charges pour vente de l'habitation Bellevue. Voir en fin d'article « L'habitation sucrerie Belle-vue au Petit Canal ».

⁵¹ Me Grizel, 04/06/1849.

⁵² Me Thionville 26/11/1855 : partage de l'indemnité de Julien Belin entre ses dix neveux et nièces dont les trois enfants de Jean Baptiste Lafond Charroppin. Jean Baptiste Pierre, « absent de la colonie » est représenté par M. Lusignan Ségault, agent d'affaires à Pointe-à-Pitre (procuration Me Alexis Lemoine Maudet au Port-Louis 22/06/1850) ; Mme Foache avait donné procuration à son cousin Jules Charroppin devant Me Bérard au Havre le 10/08/1848, déposé chez Me Gardemal à Pointe-à-Pitre le 11/10 /1849 ; substitution de pouvoirs à M. René devant Me Thionville 21/02/1852.

En 1858, son épouse est veuve.

⁵³ Au mariage, mention du consentement de la mère, veuve et domiciliée à Bordeaux, dans « un paragraphe de sa lettre écrite le 2 avril dernier au sieur son fils ainsi conçu : Je serais fâchée, mon cher Lafond, de contrarier ton inclination ; je désire trop ton bonheur pour cela. Je te donne mon consentement et ma bénédiction pour épouser Mademoiselle

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

MENNETOT fille de Messire Jean Robert Jacques, chevalier, capitaine de dragons au quartier, et Anne Marie de COURDEMANCHE

o 08/05 d. 27/12/1812 Petit Canal

+ 1834/

(+) 27/09/1836 caveau Charroppin, cimetière de la Chartreuse à Bordeaux, après exhumation d'un autre caveau (A)

Descendance 1.2.2.4.1a

Cm Me Lasalinière 08/06/1839

Témoins du mariage : Pierre Vincent Belin, 56 ans, chevalier de la Légion d'honneur, maire et habitant propriétaire du Port Louis, oncle du futur ; Charles Gabriel Barbotteau, 37 ans ; Louis de Laleü, 35 ans, officier de milice ; Jean Auguste Néron Longpré, 32 ans, officier de milice, les trois derniers habitants propriétaires au Petit Canal, cousins de la future

bx 11/06/1839 Petit-Canal (maison principale de l'habitation sucrerie de M. Chérot Dupavillon à défaut de maison commune), Amélie Charlotte CHÉROT DUPAVILLON, fille de Charles Nicolas, 49 ans, et Luce Charlotte CHÉROT DUMAINE, 43 ans, habitants propriétaires au Canal

o 09/05/1815 Petit-Canal

+ 1898 en Louisiane (Covington ?), chez son fils Émile chez qui elle était depuis 3 ans

⁵⁴

bx Carl von BUHREN ⁵⁵

Descendance 1.2.2.4.1b

2 Marie Anne LAFOND CHARROPPIN

o ca 1806

+ 14 (+) 15/12/1811 Petit Canal, chez son père, 5 ans et demi

3 Pierre LAFOND CHARROPPIN

o 20/11/1808 d. 01/03/1813 Petit Canal (voir le frère aîné)

+ /1852 ? ⁵⁶

4 Elisabeth Marie LAFOND CHARROPPIN

le 17/12/1851 le montant de l'indemnité coloniale pour Marie Élisabeth Lafond

Charroppin née Belin (sic) s'élève à 1 639 et 6 801 francs ⁵⁷

en 1846, 1852 et en 1855, demeure avec son mari au Havre, rue Dauphine n° 17 ⁵⁸

o 15/11/1811 d. 01/03/1813 Petit Canal (voir son frère aîné)

+ 30/08/1872 Petit Quevilly (Seine Maritime, 76)

Octavie Le Terrier. »

Au contrat de mariage, c'est Pierre Vincent Belin, oncle, qui a la procuration de la mère. Quant à la fiancée, elle a l'agrément de ses deux grands mères, Marianne Louise Levasseur veuve d'Elie Jean François Le Terrier, et Anne Marie Ruillier Duclerc veuve de Vincent Guillaume Courdemanche

⁵⁴ Voir GHC p. 2172, lettre de Joseph Grindon en 1906.

Me Marfin 08/01/1858 : certificat délivré à Charlotte Amélie Chérot Dupavillon, habitante propriétaire au Petit Canal, veuve de Jean Baptiste Pierre Lafond Charroppin, constatant que ses belles-sœurs, les dames Foache et Boutin, n'ont pas rempli les conditions d'adjudication qui leur ont été faites de l'habitation Bellevue.

⁵⁵ Information de Al. Grindon aux Etats-Unis (Géorgie) qui ajoute : on l'appelait en famille "Maman Mimi"; la famille Chérot Dupavillon avait quitté l'habitation après 1848 pour une petite maison à Pointe à Pitre puis émigré aux Etats-Unis après l'éruption volcanique de la Soufrière en 1851.

⁵⁶ N'est pas cité dans l'acte de Me Thionville 18/02/1852 (ci-après).

⁵⁷ Colonies K/12 règlements définitifs de l'indemnité coloniale, Guadeloupe, p. 150. Le porteur des deux titres est Pierre Paul Kermaur.

⁵⁸ Me Thionville 18/02/1852, transfert de l'indemnité de 1848 entre les Charroppin et Lafond Charroppin ; 21/02/1852 vente sous seing privé à Jules Charroppin ; 26/11/1855 (note ci-dessus).

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

x 08/05/1837 Louis **FOÄCHE**, négociant au **Havre**⁵⁹, fils de Martin et Henriette BEGOUËN (B)
o 29/09/1800 Le Havre (76)
+ 21/09/1881 Le Havre (76)
d'où 3 fils (B)

5 Marie Anne Félicité dite Clara LAFOND CHARROPPIN
le 30/10/1851 le montant de l'indemnité coloniale pour Félicité Marie Anne Lafond Charroppin femme Boutin s'élève à 6 801 francs⁶⁰
o ca 1813 (lacunes du registre de Petit Canal : 1814)
en 1846, 1852 et 1855 demeure à **Corbeil (Seine-et-Oise)** avec son mari⁶¹
+ 03 d 05/05/1893 Paris ; 80 ans
x 27/04/1838 Paris 6, Auguste **BOUTIN**, substitut du procureur du roi⁶² puis propriétaire à Corbeil⁶³, fils de Jean Auguste, docteur en chirurgie⁶⁴ et Louise DOUILLARD
o 14 d 24/12/1808 Anse Bertrand ; père médecin et habitant
+ 31/08/1856 Le Havre ; 47 ans
(+) cimetière de Montparnasse, Paris
d'où au moins 3 enfants

VII 1.2.2.4.1a Jean Baptiste Pierre LAFOND CHARROPPIN ax 1829 Elise Anne Robertine Claire LE TERRIER de MENNETOT bx 1839 Amélie Charlotte CHÉROT DUPAVILLON

Jean Baptiste Pierre LAFOND CHARROPPIN donne procuration à diverses personnes pour liquider ses affaires en Guadeloupe, à Bordeaux, à New York, en 1841, 1842, 1850⁶⁵ ; il est ensuite déclaré absent de la colonie en 1852, 1855. Il avait alors de grosses difficultés financières et avait dû accepter la vente par licitation de son habitation Bellevue du Petit Canal à ses deux sœurs, établies en France avec leurs époux⁶⁶.
Il semble s'être d'abord établi avec sa femme et ses deux fils à Saint Thomas (il existe une photo de Charles Charroppin enfant à Saint Thomas) ; il les y laissa pour aller (en reconnaissance ?) à La Nouvelle-Orléans où il arrive le 20 décembre 1853, seul passager du S.S. International, embarqué à Saint Thomas⁶⁷. Il aurait ensuite fait venir sa femme et ses fils à Saint-Louis, Missouri, où il est peut-être décédé, avant 1858, date à laquelle Amélie Charlotte Chérot Dupavillon, qui est alors retournée en Guadeloupe, est dite veuve.

⁵⁹ En 1852 (Me Auguste Thionville), le couple demeure au Havre, rue Dauphine n° 17; ils ont donné procuration pour leurs affaires en Guadeloupe devant Me Berard au Havre le 10/08/1848 à M. Bouvier, (substitué par M. René le 14/08/1850 Me Thionville).

Sur les ascendants de cette famille, voir "Mémorial d'une famille du Havre" en deux volumes (Jacques François Begouën 1743-1831 et Stanislas Foäche 1737-1806), par Maurice Begouën Demeaux, Société Française d'Histoire d'Outre-Mer, 1982.

⁶⁰ Colonies K/12 règlements définitifs de l'indemnité coloniale, Guadeloupe, p. 138. Le porteur du titre est Pierre Marie Haranchipy.

⁶¹ Me Grizel 11/11/1846 ; Me Thionville 18/02/1852 et 26/11/1855.

⁶² Me Thionville 18/02/1852.

⁶³ Me Thionville 26/11/1855.

⁶⁴ Source pour son père, ses dates de naissance et décès, ses enfants : Dominique Boutin, elianeboutin sur Geneanet.

⁶⁵ Me Lemoine Maudet 22/06/1850 : « *étant sur le point de s'absenter de cette colonie* », le couple constitue son mandataire général et spécial M. Lusignan Ségault, agent d'affaires demeurant à Pointe à Pitre.

⁶⁶ Me Grizel, 11/11/1846, dépôt du cahier des charges pour la vente de l'habitation Bellevue.

⁶⁷ Information trouvée par Augusta Elmwood : /L. Charroppin/, seule mention de Charroppin dans les passagers arrivés à La Nouvelle-Orléans, recherche faite entre 1820 et 1902 (U.S. Bureau of Customs. Passenger Lists of Vessels Arriving at New Orleans, 1820-1902. Manifest of the S.S. International, 20 Dec 1853. M259-39).

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

On trouve dans le Missouri au milieu du XIXe siècle, après l'abolition de l'esclavage de 1848, plusieurs autres Guadeloupéens ⁶⁸, dont une famille alliée par les Chérot Dupavillon, celle des Jaspas, issue de François Joseph (et de sa deuxième épouse et veuve Lydie Desbonnes) dont le frère, Philippe Etienne Jaspas, était l'époux d'Elisabeth Charlotte Chérot Dupavillon, grand-mère par son premier époux Louis Charles Chérot Dupavillon d'Amélie Charlotte ⁶⁹.

1a.1 Alfred Jean Baptiste LAFOND CHARROPPIN

o 27/03 d 02/04/1831 Petit Canal, maison principale de l'habitation sucrerie dite Bellevue appartenant à Mme veuve Lafond Charroppin, son aïeule paternelle; déclaré par son père ; témoins Louis Vincent Charroppin dit Auguste, 21 ans, et François Charroppin, 34 ans, cousins et voisins de l'enfant

+ 09/04/1831 Petit Canal, 13 jours, même lieu, déclaré par les témoins de sa déclaration de naissance

1a.2 Marie Anne Robertine Valentine dite Léontine LAFOND CHARROPPIN

o 07 d 13/08/1832 Petit Canal (Marie Anne Robertine Valentine), même lieu que son frère ci-dessus ; déclaré par son père ; témoins Louis Vincent Charroppin dit Auguste, 22 ans, et Charles François Stanislas de Bragelongne Jouy, 25 ans, habitants domiciliés au Petit Canal

+ 1855/ ⁷⁰

Cm Me Alexis Lemoine Maudet au Port Louis 17/02/1849 ⁷¹

Témoins au mariage : Camille Pierre de Bragelongne, 63 ans, propriétaire au Moule, oncle des futurs ; François Charroppin, 52 ans, propriétaire au Canal, cousin de la future ; Louis Marie Alphonse Le Terrier de Menneville, 47 ans, propriétaire au Canal, oncle de la future ; Robert Gabriel Landry Bragelongne, 18 ans, gérant à Saint-François, cousin germain du futur et oncle de la future)

x 19/02/1849 Petit Canal, Charles Nicolas Louis **d'ESTINVILLE de BRAGELONGNE**, gérant, fils de Charles Pierre Marie Alexandre de BRAGELONGNE de BOISRIVEAUX et Adélaïde Alexandrine de BRAGELONGNE

o ca 1816 (32 ans au mariage)

1a.3 Marie Elisabeth Elmire LAFOND CHARROPPIN

o Petit-Canal 28 d. 29/01/1835, maison principale de l'habitation sucrerie de son père dite Bellevue ; déclaré par son père, par Antoine Fonbel Charroppin, 32 ans, et Louis Vincent dit Auguste Charroppin, 25 ans

+ 21 d 22/11/1850 Port Louis, 11 ans ; décédée sur l'habitation Boisaubin (mais père propriétaire domicilié au Canal) ; déclaré par Jules Charroppin, 31 ans, propriétaire, cousin issu de germain, domicilié au Port Louis, et Joseph Charles Leterrier, 26 ans, oncle, domicilié au Canal ⁷²

⁶⁸ Voir St.Louis Families from the French West Indies, par Dorothy Garesché Holland, in The French in the Mississippi Valley, University of Illinois Press, Urbana, 1965.

⁶⁹ Pour s'y retrouver voir les articles sur les Jaspas, GHC 46, novembre 1995, p. 1472-73 et 102, mars 1998, p. 2170-72) et la généalogie CHÉROT.

⁷⁰ Me Thionville 26/11/1855 (partage de l'indemnité de Julien Belin entre ses neveux et nièces Charroppin et Lafond Charroppin) : legs particulier par le testament olographe de Julien Belin aux enfants des deux mariages de Jean Baptiste Pierre Lafond Charroppin, qui étaient quatre au moment du testament du 12/03/1848 (acte de notoriété devant Me Gardemal 29/03/1852).

⁷¹ Cité chez Me Grizel le 04/06/1849 : cession par Jean Baptiste Pierre à sa fille de la moitié de son 1/7e restant de créance sur les Le Terrier pour dettes de l'habitation Duval au Petit Canal (soit 6 651 francs).

⁷² Me Gardemal 29/03/1852 : notoriété des héritiers de Mlle Elmire Lafond Charroppin, mineure :

- la moitié en ligne maternelle, son père pour 1/4 et sa sœur Pauline épouse de Bragelongne d'Estinville pour 3/4 ;

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

1b.1 Marie Pierre Jean Baptiste Charles dit Charles Marie (LAFOND) CHARROPPIN **S. J. (Jésuite), photographe, astronome réputé aux Etats-Unis**

d'après des sources américaines (article publié en 1958 et le site Internet de la Compagnie de Jésus aux États-Unis), élevé aux **Etats-Unis** où ses parents avaient émigré en 1852 (après un passage à Saint-Thomas en 1851), il entra au séminaire de Saint Stanislas à Florissant, **Missouri**, le 21/08/1863⁷³ et fut ordonné prêtre en 1875 en l'église St John de Saint Louis, Missouri ; de 1876 à 1890, il enseigna à l'université de Saint Louis la rhétorique, les mathématiques, la chimie et l'astronomie ; dans les années 1890, il était photographe officiel du Missouri et un astronome réputé localement et dans tous les États-Unis ; en 1894, il fut envoyé en mission au Honduras Britannique (Belize) ; en 1898 il revint à l'université de Saint Louis et y resta 12 ans tout en faisant de nombreux voyages ; vers 1910 il fut prêtre associé à l'église Saint Charles Borromée dans un paisible village proche de Saint Louis où il mourut
o 15 d 18/08/1840 Petit Canal, maison principale de l'habitation sucrerie du père dite Belle-vue ; déclaré par son père, par Raimond Henry Labrousse, 26 ans, négociant demeurant au bourg du Petit Canal, et Jean Louis Mamiel de Marieulle, 25 ans, habitant propriétaire domicilié au Morne à l'eau
+ 17/10/1915 Saint-Louis (Missouri)

1b.2 Pierre Émile Linière LAFOND CHARROPPIN

o 13 d 15/09/1842 Petit-Canal, maison principale de l'habitation sucrerie du père dite Bellevue; témoins Louis Charles Henry Chérot Boislinière, 24 ans, et René Lesmangles Rivière, 23 ans
+ 1898/ (alors à Covington en **Louisiane**)⁷⁴
x (Louisiane) Gertrud DURALDE⁷⁵
o ca 1846
+ 1930/ (alors à St. Louis, **Missouri**)⁷⁶
d'où au moins :
Gertrud CHARROPPIN o ca 1874 x Dan G. HINES⁷⁷
Julie CHARROPPIN o ca 1875 + 1969⁷⁸
Amiel L. CHARROPPIN o ca 1878 + 1920/⁷⁹
Emile CHARROPPIN o ca 1881 + 1969⁸⁰

- la moitié en ligne paternelle, les deux enfants mineurs du second mariage de son père chacun pour la moitié; chacun a donc 1/8e du total.

⁷³ Sa fiche manuscrite, en latin, dit : « *Carolus Charroppin, né le 15 août 1840 en l'île de la Guadeloupe près de la commune du Petit Canal, fils de Jean Baptiste Charroppin et d'Amélie Dupavillon, catholiques et unis par un mariage légitime. Son père est décédé ; sa mère survivante ne dépend pas financièrement de lui. Il a un frère. Charles a fait ses études dans notre université de Saint Louis : 4 ans de grec, 4 de latin, 1 de poésie et 1 de rhétorique. Du talent pour la peinture. Il jouit d'une bonne santé; il est dévot et bien préparé sur tous les plans. Il est entré le 21 août 1863 au séminaire.* »

⁷⁴ Voir GHC p. 2172.

⁷⁵ Information de Al Grindon aux Etats-Unis ; ⁷⁵ sur le site Ancestry.com : mariés en Louisiane.

⁷⁶ Sur le site Ancestry.com : Mrs E. L. Charroppin recensée en 1920 à St. Tammany (Louisiane) et Gertrude Charroppin recensée en 1930 à Saint-Louis (Missouri).

⁷⁷ Information de Al Grindon aux Etats-Unis.

⁷⁸ Sur le site Ancestry.com : Julie Charroppin née vers 1895, recensée en 1920 à St. Tammany (Louisiane) ; Julie Charroppin décédée en 1969 à St. Louis (Missouri) ; recensement de St. Louis Missouri 1940 : Julie Charroppin, 65 ans, née en Louisiane, avec sa sœur Gertrud Hines, 66 ans

⁷⁹ Sur le site Ancestry.com : Amiel L. Charroppin né vers 1878 recensé en 1920 à St. Louis (Missouri).

⁸⁰ Sur le site Ancestry.com : Emile Charroppin né vers 1881, recensé en 1910 à St. Louis (Missouri) et décédé en 1969 en Louisiane. Recensement de La Nouvelle Orléans en 1940 : Emile Charroppin, 50 ans, né en Louisiane, conducteur de tracteur, sa femme Ellen née dans le Missouri et leur fils Emile, 30 ans, né dans le Missouri

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Ella R. CHARROPPIN o ca 1889 + 1920/ ⁸¹

VI 1.2.2.5 Pierre Louis CHARROPPIN x 1803 Elisabeth BELIN

Nota : les parents déclarent la naissance de quatre de leurs enfants le 02/03/1813 au Petit Canal et, le 25/05/1818, le père, Pierre Louis Charroppin, rappelle cette quadruple déclaration de naissance et signe car, pour cause de maladie, il ne l'avait pas fait le 02/03/1813.

Dans le recensement de **Bordeaux** en 1846 ⁸² au 6 rue de Condé se trouve Jacques Charroppin, 55 ans (sic, ce ne peut pas être le père, Pierre Louis, mort en 1823 ; nous ne trouvons aucun Jacques Charroppin ; serait-ce une mauvaise lecture pour Veuve Charroppin, mais qui a 67 ans ?), avec Ernest, 30 ans, Adeline, 28 ans (elle en a 36), Jacqueline (= Joséphine ?), 26 ans, et sa petite fille Line (?) Jussan.

Dans le recensement de 1855 l'immeuble appartient à l'aîné des fils, Adolphe.

Le 05/02/1910, par acte sous seing privé à Bordeaux ⁸³, les derniers descendants de cette branche, Pierre Patrice Albert, Marie Louise et Marie Henri DUMAS de LAROQUE, demeurant au château de Laroque à Saint Germain la Rivière (Gironde), seuls héritiers de leur mère Perrine Louise Élisabet Charroppin (+ 1908) et de leur tante Élisabeth Joséphine (+ 1909) donnent à bail à la société anonyme des usines de Beauport les 3 habitations sucreries du Port Louis, Brument ou Malgrétou, La Montagne et Belin Grand'Maison.

1 Marie Louise dite Céphise ⁸⁴ CHARROPPIN

en 1831 elle demeure à Bordeaux rue de Tourny n° 39 et en 1852, 6 rue de Condé avec sa mère et ses frères (Jean Baptiste Ernest Pierre) et sœurs (Marie Elisabeth Joséphine et Marie Adeline) ⁸⁵

o 25/08/1806 d. 02/03/1813 Petit Canal par les parents, Vincent Charroppin et Jean Baptiste Boismorin Charroppin

(+) 16/04/1872 caveau Charroppin, cimetièrre de la Chartreuse à Bordeaux (A)

témoins de la mariée en 1831 : Pierre Vincent Gaschet, rue Huguerie n° 26, et Pierre Philippe Charroppin, cours de l'Intendance n° 34, propriétaires, ses cousins germains ; témoins du marié : Pierre Charles Duval, négociant, et Charles François Lemerrier Lécluse, propriétaire cours de l'Intendance n° 17

x 08/06/1831 Bordeaux section 1, Jean **JUSSAN**, colon, demeurant à Bordeaux rue du Palais Gallien n° 59, fils de + Jean, négociant, et + Magdelaine SILVÈRE, décédés à Mahé (aucun ascendant vivant à son mariage)

o 1/04/1799 Mahé, côte de Malabar dans l'Inde

(+) 08/10/1832 caveau Charroppin, cimetièrre de la Chartreuse à Bordeaux (A)
d'où une seule fille ⁸⁶

Marie Perrine Elisabeth JUSSAN

dite Line ?

o 27/09/1832 Blanquefort (33)

+ 27/08/1873 château de la Forge, commune d'Oust (Ariège, 09) sans enfant

⁸¹ Sur le site Ancestry.com : Ella R. Charroppin née vers 1889, recensée en 1920 à St. Louis (Missouri).

⁸² GHC 29, juillet-août 1991, p. 369, information de Pierre Charroppin.

⁸³ Déposé le 12/04/1910 chez Me René Ruillier à Pointe à Pitre.

⁸⁴ Me Thionville 18 et 21/02/1852 : transfert de l'indemnité de 1848 et vente sous seing privé entre des membres de la famille Charroppin.

⁸⁵ Me Thionville 18/02/1852.

⁸⁶ Notoriété Me Caboy, Bordeaux, 22/10/1873, acte déposé 25/05/1875 chez Me Louis Guilliod.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Cm 26/10/1872 Me Caboy, Bordeaux,
consentement au mariage de son aïeule maternelle ; parmi les témoins, 3 Dumas de
Laroque (Marie Henri 66 ans, Pierre Patrice Albert 28 ans et Marie Henri 23 ans)
x 26/10/1872 Bordeaux 1^{ère} section, Gaspard Marie Jacques Ernest de
ROQUEMAUREL SAINT CERNIN, colonel en retraite, officier de la Légion
d'honneur, député de l'Ariège à l'Assemblée nationale, fils de + Maurice et
+ Baptistine SERVAT (aucun ascendant vivant à son mariage)
o 15/06/1814 Oust (Ariège, 09)

2 Marie Antoinette dite Adeline CHARROPPIN

dite Adeline en famille

en 1852 demeure avec sa mère et ses frères et sœurs à Bordeaux, 6 rue de Condé

o 20/06/1808 d. 02/03/1813 Petit Canal (mêmes déclarants que sa sœur aînée)

+ 16 d 17/10/1865 Le Bouscat, route départementale 14 ; Marie Adeline, 57 ans,
célibataire ⁸⁷

(+) 18/10/1865 caveau Charroppin, cimetière de la Chartreuse à Bordeaux ; venant du
Bouscat

3 Pierre Louis dit Adolphe CHARROPPIN

propriétaire demeurant à Bordeaux en 1852 ⁸⁸ ; dit en 1866 ancien adjoint au maire de
Bordeaux ⁸⁹ ; administrateur des chemins de fer du Médoc ⁹⁰

o 19/06/1810 Port Louis d. 02/03/1813 par le père, Jean Baptiste Lafond Charroppin,
frère du père, habitant au Canal, et Pierre Vincent Belin fils, son beau-frère, habitant
au Port Louis chez son père; né sur l'habitation Belin père dont son père est gérant ;
de nouveau déclaré (o 20/06/1810) le 02/03/1813 Petit Canal (cf. sa sœur aînée)

+ 09/05/1873 La Rochelle, où il se trouvait momentanément
célibataire, pas d'enfant adoptif ni naturel

(+) 12/05/1873 caveau Charroppin, cimetière de la Chartreuse à Bordeaux (A)

4 Pierre Julien dit Jules en famille CHARROPPIN

négociant à Pointe à Pitre (! 1846), associé avec Adrien René ⁹¹, habitant propriétaire au
Port Louis en 1855, part alors pour Bordeaux

en 1852 le montant de l'indemnité coloniale pour « A. René et Charroppin » s'élève à
342 francs, 7 806 francs et 9 133 francs ⁹²

o 15/01/1812 d. 02/03/1813 Petit Canal (comme sa sœur aînée)

+ 07 d 18/12/1855 Bordeaux, en sa demeure rue Condé 6 ⁹³

(+) 09/12/1853 caveau Charroppin, cimetière de la Chartreuse à Bordeaux (A) ⁹⁴

* Julie Perrine MOLIA BEAUCHAMP, fille de + Emmanuel Jean Marie Victoire et
+ Marie Charlotte BEAUJEAN

⁸⁷ Notoriété Me Caboy à Bordeaux 30/11/1866, acte déposé 25/05/1875 chez Me Louis Guilliod. Prénommée Marie Antoinette.

⁸⁸ Me Thionville 18 et 21/02/1852.

⁸⁹ Notoriété Me Caboy, Bordeaux 30/11/1866, op. cit.

⁹⁰ Notoriété Me Caboy, Bordeaux, 22/10/1873, op. cit.

⁹¹ Me Marfin 19/10/1853, remise d'un titre de banque par MM. A René et J. Charroppin, négociants à Pointe à Pitre, à MM Henri Labrousse et Cie, négociants au Petit Canal.

⁹² Colonies K/12 règlements définitifs de l'indemnité coloniale, Guadeloupe, pp. 203, 242 et 278.

⁹³ Notoriété Me Caboy à Bordeaux 30/11/1866, acte déposé 25/05/1875 Me Louis Guilliod ; il est donc mort peu après son retour de la Guadeloupe : cf. Me Thionville 21/07/1855 : Julien Jules Charroppin, ancien négociant à Pointe à Pitre, actuellement habitant propriétaire au Port Louis, sur son départ pour Bordeaux, confirme sa procuration à Adrien René, négociant, pour administrer ses affaires en Guadeloupe.

⁹⁴ Date à vérifier : est-ce en réalité 1855 ou bien serait-ce son fils, prénommé aussi Pierre Julien ?

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

o ca 1816 Morne à l'eau

+ 05/02/1847 Pointe à Pitre, 30 ans, maison Labarrière, quai de la Boucherie; déclaré par Justin Figuères, 34 ans, commis de négociant, et Saint Aubin Madec du Pouldu, 32 ans sans profession

d'où

4.1 Pierre Julien CHARROPPIN

o 09 d 19/08/1846 Pointe à Pitre, maison du sr Labarrière, quai de la Boucherie, fils de dlle Julie Perrine Molia Beauchamp, 30 ans, sans profession, domiciliée en cette ville; déclaré par Julien Charroppin, 34 ans, négociant, qui s'en reconnaît le père (?) (+) 09/12/1853 caveau Charroppin cimetièrre de la Chartreuse, Bordeaux (voir ci-dessus)

5 Pierre Jean Baptiste dit Ernest CHARROPPIN

o 09/09 d. 05/10/1815 Port Louis par son père, Pierre Vincent Gachet et Léon du Sudre du Castel

(+) 10/04/1891 caveau Charroppin, cimetièrre de la Chartreuse à Bordeaux, 75 ans (A)

6 Marie Elisabeth dite Joséphine CHARROPPIN

o 16/04/1817 d. 20/04/1818 Port Louis, par le père, Etienne Marie Mamiel Marieulle et Robert Louis Charles Leterrier de Mennetot; né sur l'habitation de son père

+ 24/04/1909 Bordeaux, rue de Condé n° 6

(+) 27/04/1909 caveau Charroppin, cimetièrre de la Chartreuse à Bordeaux, 94 ans sans alliance

7 Marie Louise Perrine Élisabeth CHARROPPIN

signe E. Charroppin au mariage ; demeure avec sa mère veuve rue Condé à Bordeaux en 1852 demeure avec son mari à Laroque, commune de Saint-Germain la Rivière, canton de Fronsac, arrondissement de Libourne (Gironde)⁹⁵

o 09/12/1819 Caudéran (33)

+ 14/03/1908 Château de Laroque à Saint Germain la Rivière (Gironde)

(+) caveau Charroppin, cimetièrre de la Chartreuse à Bordeaux (A)

x 13/12/1841 Bordeaux, Patrice Gustave **DUMAS de LAROQUE**, fils de Patrice Urbain François, propriétaire, et Françoise Aimée de SEGUINEAU, avec il demeure à Bordeaux rue Saint Paul

o 24/05/1806 Ludon (Gironde, 33)

+ /1908

d'où postérité (Pierre Patrice Albert, Marie Louise et Marie Henri)

VI 1.2.2.6 Antoine LINIÈRE CHARROPPIN x 1804 Rose Charlotte CORNETTE de SAINT CYR

En 1849/51, les trois sœurs CHARROPPIN LINIÈRE, Constance Rose, Aurélie, épouse de Théïs Lecurieux Belfond, et Laure, étaient propriétaires sans profession demeurant à Case Pilote, Martinique, et donnaient procuration sous seing privé à Charles François Eugène Chomereau Lamotte, négociant demeurant à Pointe à Pitre, pour transiger sur la répartition de l'indemnité due à la succession de Vincent Jean Baptiste Charroppin

⁹⁵ Me Thionville 26/11/1855 : partage de l'indemnité de Julien Belin entre ses dix neveux Charroppin et Lafond Charroppin : sept enfants vivants de Pierre Louis, représentés par Adrien RENÉ, mandataire de Julien Jules qui avait procuration de ses frères et sœurs.

Tous demeurent à Bordeaux, 6 rue Condé, et ont envoyé leur procuration faite devant Me Caboy à Bordeaux le 16/05/1855).

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

(+ 1842) avec les autres héritiers, demeurant au Petit Canal ⁹⁶. Après le décès d'Antoine Linière Charroppin, sa veuve était donc repartie avec ses trois (ou quatre ?) filles pour Case Pilote, lieu de sa naissance, rejoindre sa famille.

1 Rose Elisabeth Vincent CHARROPPIN LINIÈRE

o 26/02 d. 15/08/1806 Port Louis; née sur l'habitation de M. Le Brumand
+ avant le 11/03/1817 ⁹⁷

2 Marie Constance dite Rose ou Rosa LINIÈRE CHARROPPIN

en 1852 le montant de l'indemnité coloniale pour « Charroppin C.R. » s'élève à 6 412 et 12 090 francs ⁹⁸

le 17/09/1863 dite propriétaire demeurant au Carbet (Martinique) lieu-dit Fond Capot ⁹⁹
o 20/04 d. 12/05/1807 Port Louis par le père, Michel Marre et Joseph Arnaud; née sur l'habitation ci-devant Brumand

+ 13/12/1863 Saint Pierre, lieu-dit la Montagne d'Irlande, banlieue ; 56 ans, propriétaire demeurant au Carbet lieu-dit Fond Capot, célibataire

3 Elisabeth Robertine St Cyr CHARROPPIN LINIÈRE

o 13/07/1810 d. 11/04/1811 Port Louis par le père, Jean Baptiste Charroppin Lafond, frère du père, habitant demeurant au Canal et Pierre Vincent Belin fils, habitant demeurant au Port Louis chez son père

+ 30/12/1811 Petit Canal, 17 mois ; d. par ses oncles Vincent Jean Baptiste Charroppin et Pierre Louis Charroppin

4 Marie Anne Antoinette dite Aurélie CHARROPPIN LINIÈRE

le 25/02/1852 le montant de l'indemnité coloniale pour Charroppin Linière (sans précision de prénom) s'élève à 2 442 et 4 733 francs ¹⁰⁰.

o 04/05/1812 d. 05/03/1813 Petit Canal par ses parents, Vincent Charroppin et Jean Baptiste Boismorin Charroppin

+ Le Carbet (Martinique) 31/08/1856 ¹⁰¹

x 20/04/1847 Case Pilote (Martinique), Jacques Elisabeth dit Theïs **LE CURIEUX BELFOND**, gérant d'habitation, fils de Louis Honoré, habitant propriétaire au Carbet, et Anne Elisabeth LE CURIEUX

o 16/08/1829 Le Carbet

+ 15/04/1877 Le Carbet

5 Marie Louise dite Laure CHARROPPIN LINIÈRE

en 1852 le montant de l'indemnité coloniale pour « Charroppin L. » s'élève à 6 412 et

⁹⁶ Me Auguste Thionville 27/09/1851.

⁹⁷ Me Lasalinière 11/03/1817 : inventaire de la société "Charroppin frères" et en particulier de la communauté entre feu Charroppin Linière et sa veuve tutrice de leurs trois filles mineures.

⁹⁸ Colonies K/12 règlements définitifs de l'indemnité coloniale, Guadeloupe, p. 287. Le porteur des deux billets est Peu Duvallon.

⁹⁹ Me Thionville 27/09/1851 : règlement entre les dames Charroppin Linière et les consorts Charroppin ; Me Langellier Bellevue 17/09/1863 quittance par Louis Elisabeth Lecurieux Belfond fils, propriétaire demeurant au Carbet, lieu-dit le Fond Capot, mandataire (Me Martineau 08 et 14/04/1852) de sa belle-sœur Marie Rose Constance dite Rosa Charroppin Linière, propriétaire demeurant au dit lieu.

¹⁰⁰ Colonies K/12 règlements définitifs de l'indemnité coloniale, Guadeloupe, p. 189.

¹⁰¹ Généalogie Le Curieux, E. et R. Bruneau-Latouche, CGHIA, 1990 ; de là viennent aussi les autres références de dates sur les deux sœurs et leurs époux Le Curieux ; les prénoms d'usage sont donnés dans l'acte de Me Thionville du 27/09/1851.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

12 090 francs ¹⁰²

- o 01/02/1815 d. 19/05/1816 Petit Canal par Paul Auguste Gallard Dezalleu, chevalier de la Légion d'honneur, commissaire commandant du quartier, et Alexandre Jean Jacques Louis Honoré Barbotteau (son père meurt trois mois après le baptême)
 - + 31/03/1877 Le Carbet (Martinique)
 - x 05/07/1853 Le Carbet, Louis **LE CURIEUX BELFON**, fils de Louis Honoré et Anne Elisabeth Catherine LE CURIEUX
 - o 08/06/1820 Le Carbet + 31/08/1871 Le Carbet
- branche éteinte en ligne masculine**

Postérité de Jean Baptiste LAFOND CHARROPPIN, branche cadette

IV 1.4 Jean Baptiste LAFOND CHARROPPIN x 1747 Marie Anne CLASSE BEAUPLAND

1 Marie Anne Louise LAFOND CHARROPPIN

- o 05 b 25/03/1749 Petit Canal, p Denys Classe Beaupland grand-père; m Louise Antoinette Dubois veuve Charroppin, grand-mère
- + 23 (+) 24/08/1784 Petit Canal, environ 35 ans
- x 06/06/1769 Port Louis (2^e degré de consanguinité) Vincent Jean Baptiste **CHARROPPIN** (1.2.2), fils de Vincent et Thérèse Pauline POYEN SAINT SAUVEUR
- o 20/05 b 16/06/1743 Petit Canal + 06 (+) 07/06/1787 Petit-Canal

2 Anne Thérèse dite Nanette LAFOND CHARROPPIN

- o 03 b 21/05/1751 Petit Canal ; p Pierre Classe Beaupland, habitant, oncle maternel ; m Antoinette Charroppin épouse Gelas, capitaine commandant du Port Louis, tante paternelle
 - + /1803
 - x 22/07/1771 Port Louis, **Pierre BELIN**, officier de milice, puis capitaine d'artillerie au régiment de la Guadeloupe, bourg du Port Louis (1782), fils de + Pierre et Anne Françoise AUDET DELORME
 - o ca 1725
 - + 04/01/1819, 83 ans, sur son habitation dite La Grande Maison inventaire après décès par Me Lasalinière au Canal du 28/09/1819 au 20/04/1820
- Descendance 1.4.2 (que nous donnerons car elle se fond ensuite dans la descendance Charroppin)

3 Marie Thérèse LAFOND CHARROPPIN

- o 04/02 b 21/06/1752 Petit Canal ; p M. Charroppin, oncle paternel, officier d'infanterie ; m Marie Thérèse Courdemanche, tante
- + 10/02/1770 Port Louis, 17 ans

4 Jean Baptiste LAFOND CHARROPPIN

- lieutenant sous aide major (1776), capitaine d'un bataillon du Mancenillier (1785) ¹⁰³, major du bataillon du Canal (an XII)
- o 20/07 b 08/08/1753 Petit Canal ; p Jean Baptiste Classe Beaupland oncle maternel ; m Perrine Charroppin épouse de Sébastien Babin, capitaine en second de milice, tante paternelle
- + an XII/1807

¹⁰² Colonies K/12 règlements définitifs de l'indemnité coloniale, Guadeloupe, p. 287. Le porteur des deux billets est Peu Duvallon.

¹⁰³ Colonies D2C 86.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

x 15/05/1786 Port Louis, Perrine Philippine Alexandrine BARBOTTEAU, fille de messire Jacques Alexandre, écuyer, conseiller au conseil souverain et habitant du Port Louis, et Perrine Anne Toinette Barbotteau
o Port Louis ca 1767
testament 12/09/1807 Me Pénicault
+ 20 d. 21/09/1807 Port Louis ; 40 ans, maison de M. Daney au bourg où elle était malade depuis plusieurs jours
Descendance 1.4.4.

5 Louise Perrine LAFOND CHARROPPIN

o 17/11 b 08/12/1754 Petit Canal ; p Pierre Charroppin, officier de milice, oncle paternel ; m Marie Anne Charlotte Dupont son épouse
+ 26/02/1759 Petit-Canal, 4 ans

6 Jacques Antoine LAFOND CHARROPPIN

o 16/12/1756 b 09/01/1757 Petit Canal ;, p Jacques Antoine Gelas, capitaine de milice ; m Constance Charroppin épouse de Pierre Lebourg fils, capitaine de milice, tante paternelle
+ 25/02/1759 Petit Canal, 2 ans

V 1.4.2. Anne Thérèse LAFOND CHARROPPIN x 1771 Pierre BELIN

Nota : Il ressort des actes notariés successifs que les biens des frères et sœurs BELIN sont passés aux neveux CHARROPPIN issus du mariage des deux sœurs BELIN, Marie Anne et Elisabeth.

Voir en particulier

- Me Madec 03/01/1820 : mise en possession de séquestre de l'habitation sucrerie Drouault à l'Anse Bertrand indivise entre les héritiers Belin, représentés par Jean Baptiste Lafond Charroppin, et Drouault ; séquestre nommé d'office, François Charroppin ; détail du mobilier ;
- Me Madec 12/03/1820 : procuration par Pierre Vincent Belin à Bernard Etienne Douillard Grandfond pour traiter avec Pierre Charroppin et avec Jean Baptiste Lafond Charroppin époux des dles Belin, sœurs du mandant, relativement à la soulte qui leur sera due par les cohéritiers Belin, les sieurs et dames Pierre et Jean Baptiste Charroppin prenant l'habitation Brument dans le partage des immeubles de la succession Belin ;
- Me Madec 05/04/1820 : convention entre Pierre Vincent, Julien et dlle Louise Belin, tous trois résidant au Port Louis : dans la succession de leurs parents, Pierre Vincent prendra l'habitation La Grande Maison, Julien celle de la Montagne et ils devront une soulte considérable à leurs cohéritiers, la dite dlle Belin et les dames Charroppin leurs sœurs ; ils décident donc que la masse des **habitations la Grande Maison, la Brument et la Montagne** sera répartie par lots égaux pour reconnaître les droits des cinq cohéritiers ; on en déduira toutes les dettes et 149.352 livres, allouées aux deux frères pour les égaliser en partie de leurs sœurs dotées ; les droits de la dlle Belin lui seront alors payés ;
- Me Madec 10/08/1820 : vente pour 900 livres par les cinq cohéritiers Belin d'un terrain et d'une maison en bois en mauvais état à cause de l'ouragan du 21/09/1819, au bourg Saint Jean de l'île Saint Barthélemy ;
- Me Madec 10/09, 19 et 20/10/ 1824 : règlement et inventaires d'habitations entre les frères et sœurs Belin ; suivi de :
 - Me Madec 19/07/1825 : établissement du passif des successions et communautés de

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

- Jean Baptiste et de Pierre Charroppin ; liste des créanciers ; 333 681 francs ;
- Me Madec 18/08/1825 : règlement de la succession ;
- Me Madec 17/08/1825 : longue liquidation des droits après inventaire des **habitations D'En Haut** au Canal, **Malgré Toute** au Port Louis, **Montcricquet**, etc. ; précompte le lendemain ;
- Me Madec 05/01/1826 : fixation des droits de chaque héritier ;
- etc.
- Me Auguste Thionville 18/02/1852 : transfert par tous les héritiers des deux frères Belin (Marie Elisabeth étant cessionnaire de sa sœur Louise Belin dans la succession de leur frère par acte devant Me Thiac à Paris le 05/02/1840) à Adolphe Louis Pierre Charroppin des 5.857 francs dus pour l'indemnité.

1 Marie Louise Anne BELIN

- o 25/08 b 29/09/1772 Port Louis ; p Baptiste Lafond Charroppin grand père, capitaine de dragons ; m Marie Rose Delorme
- + 1840/ alors à Paris ¹⁰⁴

2 Marie Anne Létang BELIN

- o avril 1774 b 05/09/1775 Port Louis (prénom oublié au baptême) ; p Jean Baptiste Philippe Belin (Belin) ; m Marie Anne Lafond son épouse
- + 23/08/1833 Bordeaux
- x 16 messidor XI (05/07/1803) Port Louis, Jean Baptiste **LAFOND CHARROPPIN** (1.2.2.2), fils de Vincent Jean Baptiste François et Marie Anne CHARROPPIN LAFOND
- + 15/11/1821 Bordeaux

3 Elisabeth BELIN

- o ca 1779 (24 ans au mariage)
- (+) 31/01/1875 Bordeaux, cimetièrre de la Chartreuse ¹⁰⁵
- x 26 messidor XI (15/07/1803) Port Louis, Pierre Louis **CHARROPPIN** (1.2.2.4), fils de Vincent Jean Baptiste François et Marie Anne CHARROPPIN LAFOND
- o ca 1779
- + 10 (+) 11/09/1823 Bordeaux

¹⁰⁴ Me Thionville 18/02/1852 (transfert d'indemnité de 1848 entre membres de la famille Charroppin) ; 21/02/1852 (vente sous seing privé).

¹⁰⁵ Demeurait à Bordeaux rue de Condé n° 6 en 1852 (Me A. Thionville 18/02/1852)

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

4 Pierre Vincent ¹⁰⁶ BELIN aîné

habitant du Port-Louis, chevalier de la Légion d'Honneur ¹⁰⁷

o 29/01 b 14/07/1782 Port Louis p Jean Baptiste Vincent Charroppin fils, m Anne Louise Belin

+ 1840, inventaire après décès Me Lemoine Maudet au Port-Louis 29/04/1840

5 Alexandre Julien BELIN

habitant du Port-Louis puis demeurant à Bordeaux rue du Temple n° 9 ¹⁰⁸

o 14/04 b 01/05/1793 Port Louis ; p Julien Pichon ; m Perrine Philippine Barbotteau épouse Lafond Charroppin

+ 07/12/1848 Bordeaux, testament olographe, Paris 12/03/1848 ¹⁰⁹

x 28/01/1823 Port Louis, Marie Louise Antoinette GAUTIER, fille mineure de + Joseph et Marie Françoise LARTIGAU

+ Paris 1er, 04/02/1851, rue Godot de Mauroy n° 1 ¹¹⁰ ; acte de décès déposé chez Me Thionville 17/03/1851 ¹¹¹

bx François LATOUR ¹¹²

+ 1855/

V 1.4.4 Jean Baptiste LAFOND CHARROPPIN x 1786 Perrine Philippine Alexandrine BARBOTTEAU

Nota :

- Aux recensements de l'an IV, figure sur la liste des émigrés du Port-Libre (Port Louis) : « *Femme Charroppin Lafond et ses trois enfants* » et, sur l'habitation, se trouve « *le père, seul de sa famille* » ;
- Me Lasalinière 28/10 à 03/11/1807 : inventaire de la succession Charroppin Lafond ;
- 07/12/1811, jugement qui ordonne la licitation judiciaire de l'habitation sucrerie dite

¹⁰⁶ Me Lasalinière 07/07/1819 : levée des scellés et dépôt de pièces par les 5 enfants héritiers de + Pierre Belin du 28/09 au 07/12/1819 : inventaire de la succession.

les 20/04 et 29/05/1820 : liquidation et partage (3 habitations sucreries au Port-Louis, 1 à Morne-à-l'eau, 3 en friche à Morne-à-l'eau et à Bouillante, des terres, des maisons, etc.)

¹⁰⁷ Me Thionville 18/02/1852.

¹⁰⁸ Me Thionville 18/02/1852.

¹⁰⁹ Me Thionville 26/11/1855 : partage de l'indemnité de 86.370F pour l'émancipation des esclaves autrefois attachés à l'habitation "La Montagne" au Port-Louis entre les héritiers de Julien Belin, ses dix neveux et nièces. Le testament olographe de Julien Belin a été déposé à Bordeaux chez Me Denucé le 15/12/1848 et annexé à un acte chez Me Thionville le 16/10 1849.

Le 13/03/ 1850 devant Me Thionville, Mme veuve Julien Belin et les neveux Charroppin et Lafond Charroppin ont délégué 20.000F, à prendre sur l'indemnité, à la maison de commerce /Pierre Ruillier et Cie/ pour libérer la succession envers elle.

¹¹⁰ Me Thionville 18/02/1852.

¹¹¹ Me Thionville 26/11/1855.

¹¹² Communication de *Pierre Baudrier* : A la Bibliothèque Nationale de France on a le factum suivant : [Factum (Succession). Latour, Marie-Louise-Antoinette Gautier, épouse François. 1854].- Précis pour M. Latour, appelant, contre les héritiers Charroppin et consorts, intimés [Texte imprimé] / [Signé : L. Pascault, avoué ; Emile de Chancel, avocat].- Bordeaux : impr. Durand, 1854.- 31 p.- Note(s) : Cour impériale de Bordeaux. 1re Chambre. - La défunte avait hérité, de son premier époux le sieur Belin, l'usufruit des biens que celui-ci avait à la Guadeloupe. Puis elle a fait donation de ses biens, à son décès, à son second époux, le sieur Latour. A la suite de l'émancipation des esclaves dans les colonies en 1848, une indemnité était donc due à la succession du sieur Belin. Cette indemnité est réclamée par Latour en revendiquée par les neveux et nièces de Belin. Sur cette affaire, voir le "Journal des arrêts de la Cour impériale de Bordeaux", t. 29, année 1854, pp. 428-432, sous la cote [8-F-2922].

Autre(s) auteur(s) : Chancel, Emile de (avocat. Rédacteur) ; Pascault, L. (avoué. Rédacteur)

Autre(s) titre(s) conventionnel(s) : [Factum. Charroppin et consorts (héritiers). 1854] ; Factum. Latour, François. 1854]

Sujet (s) : Biens coloniaux - Indemnité – Legs.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Charroppin au Port Louis, dépendant de la succession de Jean Baptiste Charroppin Lafond et Perrine Philippe Alexandrine Barbotteau, décédée sa veuve ; recollement d'inventaire 20/03/1812 Me Lasalinière ; détail des meubles, argenterie, esclaves, etc. ; trois enfants héritiers, règlement 22/06/1812 Me Lasalinière

- Me Madec 25/10/1820 : Sylvain Audibert Montalègre déclare avoir reçu de son beau-frère Pierre Philippe Lafond Charroppin 50.000 livres, en remboursement de la résiliation par celui-ci de la vente au sieur de dame Montalègre de ses droits sur l'habitation de la succession de leurs père et mère, + 260.000 livres, prix à forfait de la vente de leurs droits à lui dans la dite habitation

1 Jean Baptiste Alexandre CHARROPPIN LAFOND, dit ensuite Jean Baptiste CHARROPPIN ¹¹³

habitant au Petit-Canal ¹¹⁴ puis au Port-Louis ¹¹⁵, part pour France en 1817 ¹¹⁶, ayant fait son testament ¹¹⁷ et son cousin Pierre Philippe administrera leur habitation sucrerie en indivision ¹¹⁸

o 30/01 b 11/05/1788 Port Louis ; p Messire Jacques Alexandre Barbotteau écuyer, conseiller du roi honoraire au conseil souverain, correspondant de l'académie royale des sciences de Paris ; m dame Anne Charroppin Lafond épouse de Pierre Belin, capitaine de dragons, habitant du Port Louis

+ commune de **Montmartre (Seine)** 26/09/1818, sans postérité ¹¹⁹

2 petit garçon ondoyé

+ 28/10/1789 Port Louis

3 Anne Perrine CHARROPPIN (LAFOND) (unique fille)

o ca 1790 Port Louis (21 ans au mariage; lacunes du Port Louis 1790, 1792, 1794-1802) testament chez Me Madec 21/04/1829 ¹²⁰

+ 21 d. 22/04/1829 Port Louis, environ 39 ans, sans enfant

x 09/10/1811 Port-Louis, Louis Sylvain Audibert **MONTALÈGRE**, docteur en médecine, fils de François Sylvain, docteur en médecine, et + Catherine GUYS

o ca 1784 Saint-Gaudens (Haute-Garonne) (27 ans au mariage)

¹¹³ Me Madec 09 et 19/05/1817 : accord et convention entre Jean Baptiste Charroppin, partant pour France, et son frère Pierre Philippe Lafond Charroppin, propriétaires en indivision pour 5 ans de leur habitation sucrerie au Port-Louis que Pierre Philippe administrera et procuration du premier à Jean Baptiste Lafond Charroppin, habitant du Petit-Canal, pour régir ses affaires et arrêter annuellement les comptes de son habitation indivise avec son frère.

¹¹⁴ Me Lasalinière 16/09/1809 : procuration de Jean Baptiste Alexandre Charroppin maintenant majeur et de Thérèse Philippe Jacques Alexandre et Alexandre Jean Jacques Louis Honoré Barbotteau frères, tuteurs de ses frères et sœurs mineurs, pour vendre la maison dépendant de la succession de leurs parents à Saint-Barthélemy, « *maintenant que le commerce a repris* ».

¹¹⁵ Me Lasalinière 20/03/1812 : recollement d'inventaire de l'habitation "héritiers Charroppin Lafond" au Port-Louis.

¹¹⁶ Me Madec 09 et 19/05/1817.

¹¹⁷ Testament 19/05/1817, dépôt chez Me Madec 02/08/1819 : 1/3 de ses biens à mon cousin Lafond Charroppin; 2/3 à mon frère; 3000 livres pour les pauvres de la paroisse; 3000 livres pour des messes; 100 moèdes pour ma nourrice ; fait en mon pavillon sur l'habitation du Port Louis.

¹¹⁸ Me Madec, 09 et 19/05/1817.

¹¹⁹ Me Madec 02/08/1819, dépôt du testament du 19/05/1817 de Jean Baptiste Charroppin

Me Lasalinière 27/12/1820 à 09/01/1821 : inventaire de la succession de Jean Baptiste Alexandre Charroppin et de la société entre lui et Pierre Philippe Lafond Charroppin son frère pour l'habitation sucrerie La Montagne au Port Louis ; héritiers son dit frère et M. et Mme Sylvain Montalègre ses beau-frère et sœur.

Me Madec 29/12/1820 : protestation de Sylvain Montalègre docteur médecin habitant du Port Louis et son épouse Perrine Charroppin, héritière pour moitié de son frère Jean Baptiste, dont Jean Baptiste Lafond Charroppin est exécuteur testamentaire, contre l'homologation du testament olographe dudit Jean Baptiste Charroppin; ils vont se pourvoir en cassation pour le déclarer nul.

¹²⁰ Elle maintient son testament du 04/12 /1824 mais révoque le legs aux nommées Augustine et Marie Claire sa fille.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

+ 06/04/1845 Port Louis
bx 1830 Toulouse ¹²¹ Caroline de CASSE, domiciliée à Saint-Gaudens
sans postérité (enfants morts en bas âge)

4 Pierre Philippe LAFOND CHARROPPIN

habitant sucrier au Port Louis ; part pour France en 1823 ¹²² et 1826 ¹²³ ; témoin aux mariages à **Bordeaux** le 08/06/1831 de sa cousine germaine Céphise Charroppin et le 13/12/1841 de Perrine Louise Élisabeth Charroppin

le 13/10/1851 le montant de l'indemnité coloniale pour la veuve Charroppin née Reverchon s'élève à 13 335 francs ¹²⁴

o mineur en 1812 (3)

testament le 22/06/1823 Me Madec, révoqué 13/09/1825

(+) 04/07/1848 caveau Charroppin, cimetièrre de la Chartreuse à Bordeaux, après exhumation le 21/12/1841 (A)

x 29/12/1817 Morne à l'Eau (relevé sur les tables mais lacunes des registres pour 1817) Marie Augustine GODEMAR REVERCHON, fille de Charles, commandant du quartier de Morne-à-l'eau, et Anne Adélaïde FOUCHÉ

o 02/01/1798 New Bern, Caroline du Nord, d 08/01/1806 Morne à l'eau

+ 09/01/1869 Bordeaux ¹²⁵

Avec Pierre Philippe, décédé apparemment sans postérité en 1848, s'arrête cette branche issue de Jean Baptiste LAFOND CHARROPPIN, quatrième enfant de Vincent et Toinette DUBOIS. Le nom de branche, LAFOND CHARROPPIN, est repris par la descendance de Marie Anne LAFOND CHARROPPIN (1.4.1) et son époux et cousin germain Vincent Jean Baptiste CHARROPPIN (1.2.1).

branche éteinte

Postérité de Pierre CHARROPPIN (1.8, troisième branche)

IV 1.8 Pierre CHARROPPIN x 1753 Anne Marguerite BOURDON

1 Anne Louise CHARROPPIN

o 30/08 b 11/09/1754 Petit Canal ; , p Jean Baptiste Nicolas Bourdon, oncle maternel ; m Louise Antoine Dubois veuve de Vincent Charroppin, grand mère paternelle

+ 02/12/1760 Petit Canal, 6 ans

¹²¹ Voir La famille Ruillier et ses alliés, par *Huguette Voillaume* (GHC 1990).

¹²² Me Madec 22/06/1823 : procuration par Pierre Philippe Lafond Charroppin, habitant du Port Louis, et son épouse Marie Augustine Godemar Reverchon, partant pour France, à Jacques Marie Budan pour administrer leur habitation sucrerie.

¹²³ Me Madec 15/03/1826 : procuration par les mêmes, « *étant sur leur prochain départ pour France* », à Louis Delphin Boisaubin, habitant et négociant à Pointe-à-Pitre, pour gérer leurs biens en Guadeloupe (sauf l'habitation, confiée à Jacques Marie Budan).

¹²⁴ Colonies K/12 règlements définitifs de l'indemnité coloniale, Guadeloupe, p. 124. Le porteur du titre est Georges Giraud.

¹²⁵ Me Louis Thionville 30/11/1868 : substitution à Louis Amédée Douillard de la procuration de Marie Augustine Godemar Reverchon veuve de Pierre Philippe Lafond Charroppin, demeurant à Bordeaux rue du temple n° 18.
Me Louis Thionville 28/05/1870 : Henriette Laborie veuve de Charles Gabriel Emery Barbotteau et ses cinq enfants, demeurant au Canal, seuls héritiers de Henri Barbotteau, leur fils et frère décédé célibataire au Canal le 22/11/ 1859, ont reçu de Pierre Gaston Douillard Mahaudière, propriétaire demeurant à Bordeaux cours du Jardin public n° 13, le legs de 1.500 francs fait à Henri Barbotteau par Pierre Philippe Lafond Charroppin son cousin, mort il y a plus de 21 ans, payable après le décès de sa veuve Marie Auguste Godemar Reverchon, décédée à Bordeaux le 09/01/1869.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

2 Anne Françoise CHARROPPIN

- o 06 b 21/05/1756 Petit Canal ; p J. Bourdon Lefebvre, grand-oncle maternel ;
m Antoinette Charroppin épouse Gelas, tante paternelle
- + 10 d 11/12/1803 Anse Bertrand ; veuve, 47 ans
- x 02/07/1776 Petit Canal, avec dispense du quatrième degré de parenté, Pierre **DOUILLARD MAHAUDIÈRE**, officier de milice à Anse Bertrand, fils d'Etienne, capitaine de dragons et Louise de PEYSSONNEL
- o 14/07 b 03/08/1754 Anse Bertrand ; p M. Pierre Bertaudière Douillard, oncle paternel ; m non citée
- + /1803

3 Dieudonnée Désirée CHARROPPIN

- o 18/02 b 19/03/1759 Petit Canal, p Louis Lebourg; m Dieudonnée Bonhomme Lapointe épouse Jacques André Goupilleau
- + 11 d. 12/12/1816 Petit Canal ; 58 ans, sur son habitation appelée Gelas
- Cm avril 1780 Me Chevry (E)
- x 10/04/1780 Petit Canal (3^e au 3^e degré de consanguinité) messire Charles Nicolas **CHÉROT (de) LASALINIÈRE**, assesseur au Conseil souverain de la Guadeloupe et substitut du procureur général (plus tard notaire à Petit Canal 1803-1840), habitant Mancenillier, fils de + Charles Pierre, capitaine de milice et + Hugues Thérèse GASCHET
- o 27/12/1757 b 24/01/1758 Petit Canal
- + 25 d 26/12/1840 Petit Canal, maison principale de son habitation sucrerie dite Cornette ; ancien conseiller de la Cour royale et membre du Conseil privé de Guadeloupe, habitant propriétaire et habitant, veuf ; déclaré par Charles Joseph Benjamin Chérot Dumaine, neveu, 39 ans, habitant, et Pierre Charles Chérot Francville, 35 ans, habitant propriétaire, tous deux domiciliés au Petit Canal

4 Perrine Claire CHARROPPIN

- o 06 b 26/10/1761 Petit Canal ;, p Jean Baptiste Nicolas Bourdon, oncle maternel ; m Perrine Charroppin épouse de Simon Charles Babin, ancien capitaine et commissaire député du Port Louis, tante paternelle
- + 18/02/1764 Petit Canal (?) « *feue dlle (blanc) Pierre Charroppin, âgée de (blanc)* »

5 Pierre Vincent René CHARROPPIN

- o 11 b 31/12/1764 Petit Canal ; p Vincent Charroppin, ancien capitaine de milice, oncle paternel ; m Jeanne Renée Néron Longpré épouse Jean Baptiste Nicolas Bourdon, oncle maternel
- + fou, avant l'an IV, au Petit-Canal ¹²⁶

6 Jean Baptiste BOISMORIN CHARROPPIN ¹²⁷

- o 22/03 b 10/04/1767 Petit Canal ; p Jean Baptiste Charroppin Lafond, capitaine de dragons milice à l'Anse Bertrand, oncle paternel ; m Anne Françoise Charroppin, sœur de l'enfant
- émigré en l'an IV, sans sa femme
- + 14 d 15/01/1837 **Bordeaux**, rue du Palais Gaillon n° 126 ; 70 ans, veuf ; déclaré par Pierre Laurent Gosse, négociant, allée de Chartres n° 1, et Adolphe Louis Pierre

¹²⁶ Emigrés de l'an IV, G1/513 (voir au début).

¹²⁷ Me Lasalinière 12 brumaire XIII (03/11/1804) : Jean Baptiste Charroppin Boismorin achète à Guillaume César Gaschet Dumaine l'habitation vivrière Goupilleau au Petit-Canal.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Charroppin, avocat, rue Condé n° 1 ¹²⁸

Inventaire après décès Me Grizel, Pointe-à-Pitre, 01/06/1837 ¹²⁹

x 09/07/1792 Anse Bertrand, dispense du 2^e degré de consanguinité, Anne Françoise
DOUILLARD MAHAUDIÈRE, fille de Pierre et Anne Françoise CHARROPPIN (1.8.2)

o 17/06/1781 (A)

+ 15/07/1821 Saint-Sulpice et Cameyrac (Gironde, 33), 44 ans ¹³⁰

Descendance 1.8.6

7 Louis Augustin CHARROPPIN dit Clairac ¹³¹

o 12/08 b 02/09/1769 Petit Canal ; p Louis Gatien Dumé, officier de milice et habitant du
Moule ; m Anne Constance Charroppin épouse de M. de Lagarde, écuyer

x 01/07/1788 Petit Canal, Anne Robertine COURDEMANCHE BOISNORMAND LA
CLEMENDIÈRE, fille de Guillaume, habitant du Petit Canal, et Colombe DUPONT

Descendance 1.8.7

8 Jacques Antoine CHARROPPIN

o 18/04 b 12/05/1771 Petit Canal ; p Jacques Antoine Gelas, commandant du quartier,
oncle paternel ; m Julie Gatien, du Moule

+ 07/07/1773, Petit Canal, 2 ans

9 Simon Charles Dieudonné CHARROPPIN

o 08/05 b 28/07/1773 Petit Canal ; p Charles Babin, habitant du Port Louis ; m Désirée
Charroppin, sœur de l'enfant

+ fou, avant l'an IV, au Petit-Canal ¹³²

10 Marie Charlotte CHARROPPIN

o 02/11/1775 b 20/01/1776 Port Louis ; p Charles Vigarozy, avocat au parlement de
Toulouse ; m Marie Anne Charroppin épouse de M. Charroppin fils, ancien
mousquetaire du roi

+ 1821/

x 20/06/1791 Petit Canal, Zénon **DOUILLARD**, habitant du quartier, fils de + Etienne
DOUILLARD MAHAUDIÈRE, major de milice du Port Louis, et Marie Louise de
PEYSSONNEL

o 06 b 19/03/1768 Anse Bertrand

+ 05/04/1821 Petit Canal ? (lacunes 1821-22)

inventaire de succession Me Lasalinière 20/11/1822

d'où postérité ¹³³

¹²⁸ Communiqué par Bernard Glotin.

¹²⁹ Me Grizel, à Pointe à Pitre 01/06/1837 : ouverture de l'inventaire après décès de Jean Baptiste Charroppin Boismorin et de son épouse Françoise Douillard Mahaudière, propriétaires en Grande Terre, demeurant à Bordeaux.

¹³⁰ Me Grizel, 01/06/1837, op. cit.

¹³¹ Émigrés de l'an IV.

¹³² Émigrés de l'an IV.

Revenu de France en 1787 : embarqué au Havre pour Pointe à Pitre le 29/12/1787, moins de 18 ans, dit Jean Jacques (sic) Charroppin Clevac, fils de Pierre et Marie Bouden (lecture douteuse); dépouillement de l'association généalogique du Havre.

¹³³ Emigrés de l'an IV. En 1798 Zénon Douillard et sa famille étaient émigrés à Saint-Jean de l'île d'Antigue (Lasalinière 07/12/1807).

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

V 1.8.6 Jean Baptiste CHARROPPIN BOISMORIN x 1792 Anne Françoise DOUILLARD MAHAUDIÈRE

1 Rose Françoise CHARROPPIN BOISMORIN ¹³⁴

demeurant à **Bordeaux** avec son père veuf, cours de Tourny 94, lors de son mariage ;
elle signe Mathilde au mariage mais Rose à celui de sa sœur

o 27/01/1801 île Saint-Thomas (colonie danoise)

+ 02/03/1833 Labrède (33) ; probablement de suites de couches

Cm 12/02/1822 Me Darrieux, Bordeaux

un des témoins, son cousin Pierre Louis Charroppin, demeurant à Bordeaux rue de
Condillac n° 16

x 13/02/1822 Bordeaux, Marie Alexis **MIQUEL**, fils d'Alexis, ancien médecin du roi à la
Guadeloupe, et Marie Nicole Scholastique **PICOU de LISLE** ¹³⁵

demeurant à Labrède (Gironde) lors de son mariage

o 29/09/1796 Saint-Pierre de la Martinique

+ 06/05/1863 Bordeaux

(+) cimetière de La Chartreuse, concession Picou de L'Isle

d'où 6 enfants, Marie Cécile, Marie Louise Alexis, Étienne Félix, Antoine Nicolas,
Louise Pierre, Marie Caroline Élisabeth ¹³⁶

2 Louise Perrine CHARROPPIN BOISMORIN

demeurant à Bordeaux avec son père veuf, cours de Tourny 94, lors de son mariage

o 24/05/1802 Petit Canal d. 26 germinal XII (16/04/1804) par Charles Nicolas Chérot
Lasalinière et Guillaume Segond (A)

+ 22/01/1839 Bordeaux

Cm 26/10/1821 Me Darrieux, Bordeaux

x 14/11/1821 Bordeaux 1, Etienne Zénon **DOUILLARD** ¹³⁷, fils de + Zénon (+ Petit
Canal) et Charlotte CHARROPPIN, habitante de la Guadeloupe, représentée par

Alexandre Jean d'Aigneaux d'Ouille, propriétaire à Bordeaux (procuration 09/05/1821
Me Tétard)

demeurant à Bordeaux cours de Tourny n° 34 lors de son mariage

o 14/07/1796 Saint Jean d'Antigue, colonie anglaise (cité au mariage)

+ 1837/ ¹³⁸

3 Charles Jean Baptiste CHARROPPIN BOISMORIN

o 23/12/1803 d. 26 germinal XII (16/04/1804) Petit Canal, sur l'habitation Boismorin

+ /1837

sort inconnu

4 Jean Baptiste Pierre CHARROPPIN BOISMORIN

o 10/12/1811 d. 01/04/1813 Petit Canal

+ /1837

sort inconnu

¹³⁴ Les informations sur Rose Françoise nous ont été communiquées par Hubert Auschitzky et la référence sur le contrat de mariage par Bernard Glotin, que nous remercions tous deux.

¹³⁵ Voir GHC 179, mars 2005, p. 4460-61, Alexis MIQUEL, médecin en Guadeloupe, de Hubert Auschitzky, Bernard Glotin, Bernadette et Philippe Rossignol.

¹³⁶ Me Grizel, 01/06/1837, op. cit.

¹³⁷ Écrit Drouillard dans l'acte de mariage mais signe bien Douillard.

¹³⁸ Me Grizel, 01/06/1837, op. cit. Louise Perrine épouse Zénon Douillard héritière de ses père et mère pour moitié (l'autre moitié, les 6 enfants Miquel).

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

V 1.8.7 Louis Augustin Clairac CHARROPPIN x 1788 Anne Robertine COURDEMANCHE BOISNORMAND de LA CLÉMENDIÈRE

1 Jean Baptiste CHARROPPIN

o 30/03 b 30/05/1789 Petit Canal ; p Jean Baptiste Charroppin Boismorin, habitant, oncle paternel ; m Désirée Colombe Dupont épouse de Guillaume Courdemanche Boismorin La Clémendière+ 22 (+) 23/01/1790 Petit Canal, 10 mois

2 Françoise Anne Désirée CHARROPPIN

o 19/09 b 13/11/1791 Petit Canal ; p François Joachim Courdemanche Laclémendière Boismorin, oncle maternel ; m Dieudonnée Désirée Charroppin épouse de Messire Charles Nicolas La Salinière, écuyer, conseiller au conseil souverain, tante paternelle + 13 (+) 14/11/1793 Petit Canal, 2 ans

3 Pierre François Augustin CHARROPPIN

o 11/08 b 12/09/1793 Petit Canal ; p Pierre Didier Courdemanche Boismorin La Clémendière, habitant au Port Louis, oncle maternel ; m Anne Françoise Douillard Mahaudière épouse de Jean Baptiste Boismorin Charroppin (A)
sort inconnu

Nous ignorons le sort des hommes de cette dernière branche, issue de Pierre CHARROPPIN (huitième enfant de Vincent et Toinette DUBOIS), peut-être repartis eux aussi pour France.

A identifier

- Joseph CHARROPPIN, négociant à Pointe-à-Pitre
o ca 1770 (lieu en blanc sur l'acte de décès)
+ 29/09/1792 Pointe-à-Pitre, environ 22 ans (témoins : Babin Despréaux, Rucq, Bazerque, Barbe, Dupuis fils, Benjamin Dartigaux)
- Madeleine (55 ans), Antonin (21 ans) et Elisabeth (30 ans) CHARROPIN, recensés sur l'habitation Charroppin père au Petit Canal en l'an V (1796/7), "rouges" (mulâtres), anciens libres non rattachés à l'habitation y résidant
- Marie dite CHARROPPIN, marchande à Pointe-à-Pitre
o ca 1766 Petit-Canal, fille de + Charroppin et + Marie Thérèse
x 12 frimaire VI (02/12/1797) Pointe-à-Pitre, Nicolas, calfat, demeurant en cette cité de Port de la Liberté, fils de Marie Catherine
o Lamentin ca 1770
- Léon CHAROPPIN
x Marie Rose BERNARD
d'où
Silvine CHARROPPIN, femme de couleur libre, fille légitime
o Morne à l'eau ca 1798/99 (lacunes de Morne à l'eau 1793-1804)
+ 19/09/1824 Pointe à Pitre, 25 ans; déclaré par Louis Danney Farrat, commerçant, 25 ans, et Joseph Pavillon, tailleur, 23 ans

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Sources :

(A) *Pierre Charroppin*

(B) Chaix d'Est Ange 18 page 231-232

(C) *Huguette Voillaume*

(D) *Pierre Bardin* : Inventaire de l'habitation Charroppin, 4/5 messidor XI (23 et 24/06/1803), Me Chérot Lasalinière

(E) *Pierre Bardin*

Quelques actes de notaires

Les actes notariés concernant cette famille sont très nombreux et certains très longs. Nous en avons cités plusieurs au cours de la généalogie. Voici une synthèse de ceux qui nous semblent les plus importants.

Au début du XIXe siècle : le retour d'émigration

Inventaire de la succession Charroppin Lafond : l'habitation sucrerie Charroppin au Port Louis

Me Charles Nicolas Chérot Lasalinière, 28 octobre à 3 novembre 1807

L'inventaire est fait à la requête de Thérèse Philippe Jacques Alexandre Barbotteau, habitant au Port Louis, et Jean Jacques Louis Honoré Barbotteau, habitant au Canal, comme tuteurs des mineurs Jean Baptiste Alexandre Charroppin, Anne Perrine Charroppin Lafond et Pierre Philippe Charroppin Lafond, enfants de feus Jean Baptiste Charroppin Lafond et Perrine Philippine Alexandrine Barbotteau décédée sa veuve, leur sœur, qui les a désignés comme tuteurs par son testament devant Me Pénicault le 12 octobre 1807. Le subrogé tuteur est Jean Baptiste Lafond Charroppin.

Habitation établie en manufacture à sucre au Port Louis dite Charroppin
Récapitulation générale, en livres (nous ne reportons pas les sols et deniers)

1 à 15	bâtiments	408.410
16 à 18	voitures et charrues	3.900
19	poterie	10.125
20 à 31	ustensiles de la manufacture	10.677
32 à 65	meubles	11.718
66 à 68	argenterie	7.187
69 à 74	linges et bijoux légués à sa fille	
75 à 234	esclaves	326.826
235	nègre Ruffin estimé 6.600 livres : liberté	
236 à 239	esclaves légués à sa fille, estimés 8.100 livres	
240 à 293	bestiaux	52.996
294	bêtes à laine	1.000
295 à 311	plantations	42.596
312	la coulisse	1.650
313 et 314	denrées fabriquées	14.800
315	fonds de terre	348.500
316	maison dans l'île suédoise de Saint-Barthélemy (mémoire)	
317 à 329	bonnes créances actives	95.249
300 à 337	créances actives mauvaises ou douteuses	3.204

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Total		1.159.046
Moins 338 à 390	dettes passives	378.657
Moins 391 à 394	legs particuliers	9.600
Masse réduite à		770.789

Contrat de mariage des sieur et dame Millen à Antigues

Me Charles Nicolas Chérot Lasalinière 7 décembre 1807

Pierre Louis Charroppin dépose le contrat et l'acte de mariage de sa sœur Perrine Robertine Constance Charroppin, veuve de Frédéric Guillaume Dumoulin dit Millen négociant domicilié au Canal, « *s'étant mariés en l'île d'Antigues où la dite dame s'était réfugiée* » en 1794 avec ses oncle et tante Dubergier et où feu son mari se retira aussi, la dite dame ignorant si le dépôt de l'acte a été fait à Pointe à Pitre ou ailleurs.

Contrat de mariage le 28 août 1798 par Me Gédouin, « *notaire au Port Louis qui se trouvait dans la dite île, seul officier public français qui fût en état de le faire* », signé des époux et de sept de leurs parents et amis, et mariage le même jour en l'église catholique de la ville de Saint Jean de la dite île, célébré par l'abbé Rathsamhausen (rédigé en latin).

Contrat de mariage entre

- messire Frédéric Guillaume Dumoulin, écuyer, ci-devant officier au régiment d'Ompechen, demeurant en la ville Saint Jean d'Antigues, né à Neukirch paroisse Sarlouis en Lorraine [Neunkirch lès Sarreguemines, Moselle, 57, ou plutôt Neunkirchen lès Bouzonville proche de la frontière et de Saarlouis en Allemagne mais alors conquis et occupé par la France ?], fils de feu messire Charles Frédéric Dumoulin, écuyer, colonel du régiment de La Marque, et feue Charlotte de Beaufort
- demoiselle Perrine Robertine Constance Charroppin, demeurant en la même ville Saint Jean, née au Petit Canal Grande Terre Guadeloupe, fille de feu Jean Vincent Charroppin et de feue Marie Anne Charroppin, de l'agrément de ses oncle et tante Antoine Dubergier, négociant, et Constance Charroppin.

Communs en biens

Biens du futur :

- seul héritier de ses père et mère, biens à Neukirch dont M. Colman, ci-devant demeurant à Neukirch et aujourd'hui à Herfort en Westphalie, est comptable pour en avoir eu l'administration en qualité de son tuteur
- 12.000 livres en marchandises et argent monnayé en sa possession

Biens de la future :

- succession de ses père et mère, habitation sucrerie au Petit Canal indivise entre elle et ses frères
- sa part dans la succession de son aïeul Vincent Charroppin, dont une habitation sucrerie au Petit Canal dont son oncle et tuteur Jean Baptiste Charroppin Lafond lui est comptable
- trois esclaves actuellement en sa possession : Marguerite, mulâtresse, 40 ans, 2.640 livres; Andrèze sa fille, 3.300 livres; Hippolyte, cabre, 2.200 livres

Signatures au contrat : F.G. Dumoulin, Constance Charroppin, Charroppin Dubergier, A. Dubergier, veuve Gaalon de Barzay, Nadau Dutreil, Jean Baptiste Louis de Rathsamhausen, Jean Baptiste Barbotteau, Berd Poirié, et Gédouin jeune, notaire

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Inventaire de l'habitation Charroppin père au Canal

Me Charles Nicolas Chérot Lasalinière 17 décembre 1808 à 29 mai 1810

L'inventaire est fait à la requête de

- Vincent Jean Baptiste Charroppin, habitant domicilié au Canal
 - Jean Baptiste Lafond Charroppin,
 - Perrine Robertine Constance Charroppin veuve de Frédéric Guillaume Dumoulin dit Millen (en 1810 remariée avec Jean Baptiste Loret, médecin domicilié au Petit Canal)
 - Pierre Louis Charroppin, habitant domicilié au Port Louis
 - Antoine Linière Charroppin, habitant domicilié au Canal
- propriétaires conjointement du 1/3
- Pierre Vincent Gaschet, domicilié au Petit Canal, depuis peu habitant résident au Port Louis, du chef de sa mère Anne Perrine Charroppin décédée épouse de Jean César Gaschet son père, propriétaire du 1/3 de l'habitation sucrerie au petit canal, vulgairement dite Charroppin père

Les autres sont propriétaires de l'autre 1/3 par vente (Me Lasalinière 21 nivôse XII, 11/01/1804) que leur en ont faite Antoine Dubergier et son épouse Robertine Constance Charroppin qui le possédaient pour la dite dame comme héritière pour 1/3 de + Vincent Charroppin son père et père de la + dame Gaschet et de + Vincent Jean Baptiste François Charroppin.

Jean Baptiste Lafond Charroppin en a eu jusqu'à présent la gestion.

L'inventaire conservé en France ne donne que la récapitulation générale. La masse de la société est de 603.298 livres 16 sols 7 deniers.

Le 29 mai 1810, Pierre Vincent Gaschet vend aux autres son 1/3.

Inventaire des habitations en société entre les frères Charroppin et leur sœur dame Loret

Me Charles Nicolas Chérot Lasalinière 9 mai 1811

L'inventaire est fait à la requête de :

- Vincent Jean Baptiste Charroppin et Jean Baptiste Lafond Charroppin, habitants au Canal
- Pierre Lucien Charroppin et Antoine Linière Charroppin, habitants au Port Louis
- et leur sœur Perrine Robertine Constance Charroppin, veuve en premières noces de Frédéric Guillaume Dumoulin dit Millen et épouse en secondes noces de Jean Baptiste Loret, chirurgien et habitant au Canal

Habitation Charroppin frères : vient de la succession paternelle et maternelle des 5 frères et sœur (chacun 1/5e). Gèreur, Pierre Charroppin de l'an IX à 1807 et de 1807 à ce jour Vincent Jean Baptiste Charroppin.

Habitation Charroppin père : vient de la succession de + Vincent Jean Baptiste Charroppin leur aïeul. Divisible entre les 3 enfants de cet aïeul, le père des précédents, Mme Gaschet et Mme Dubergier (chacun 1/3e; mais les 4 frères ont acquis les 2/3 des sr et dame Dubergier leurs oncles et tatne et du sr Gaschet leur cousin germain). Gèreur de l'an VIII à ce jour, Jean Baptiste Lafond Charroppin.

Les deux habitations sont restées indivises jusqu'à ce jour et administrées en société.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Suit la liquidation des droits :

La part de Mme Loret est de 19.221 livres

Le total de l'actif de l'habitation Charroppin frères est de 675.551 livres (dont esclaves 234.000 livres)

Le total de l'actif de l'habitation Charroppin père est de 626.645 livres (dont esclaves 197.931 livres)

Vente en famille des habitations Charroppin père et Charroppin frères au Canal

Me Charles Nicolas Chérot Lasalinière, août 1817

Le 11 mars 1817, à la suite du décès d'un des frères, Antoine Linière Charroppin, en août de l'année précédente, le notaire procède à l'inventaire des biens de la société familiale, de la succession et de la communauté.

Les actes transmis en France, seuls dont nous disposons, n'en donnent que la récapitulation générale.

Les personnes présentes et concernées sont :

- 1 Rose Charlotte Cornette de Saint-Cyr, habitante domiciliée au Petit Canal, en son nom comme veuve et commune en biens douairière et précipuaire de Antoine Linière Charroppin (contrat de mariage Me Lasalinière 15 prairial XII, 4 6 1804), et comme tutrice naturelle et légale de Marie Constance, Marie Antoinette et Marie Louise Linière Charroppin, ses trois filles mineures
- 2 Vincent Jean Baptiste Charroppin, habitant domicilié au Canal
- 3 Jean Baptiste Lafond Charroppin, habitant domicilié au Canal, chevalier de Saint-Louis, inspecteur des milices de la Grande Terre, en son nom et comme subrogé tuteur des trois mineures ses nièces (par avis des parents du 16 11 dernier)
- 4 Pierre Louis Charroppin, habitant domicilié au Port Louis
- 5 Pierre Vincent Gaschet, habitant du Port Louis, comme subrogé tuteur ad hoc des dites mineures, par jugement du 16/11/1816

Les frères et belle-sœur, propriétaires chacun d'un quart indivis, veulent mettre fin à l'indivis par licitation volontaire en famille, possibilité offerte par l'édit du roi d'août 1726, et y procèdent les 19 et 20 août.

L'habitation **Charroppin père**, dont l'atelier est de 80 esclaves, est estimée dans sa totalité à 667.027 livres 5 sols. Elle est « *depuis longtemps dans leur famille* », en partie héritée de feu Vincent Charroppin leur aïeul et bisaïeul, et le surplus acquis des sieur et dame Antoine Dubergier, leurs oncle et tante, de la défunte dame Loret leur sœur et du sieur Loret son mari, de Pierre Vincent Gaschet leur cousin germain. Elle est adjugée à Jean Baptiste Lafond Charroppin.

L'habitation **Charroppin frères**, dont l'atelier est de 85 esclaves, est estimée 650.974 livres 12 sols et il s'y ajoute la maison du bourg du Petit Canal, estimée 4.000 livres, soit un total de 654.974 livres 12 sols. Elle provient pour 4/5e de la succession de Vincent Jean Baptiste François Charroppin leur père ou aïeul, et 1/5e comme acquis du sieur et de défunte dame Loret, leur sœur et tante. Elle est adjugée à Vincent Jean Baptiste Charroppin aîné.

Il y a une seule dette active, qui ne fait pas partie des biens licités et dont le montant, une fois réglé, sera partagée entre les associés. Les dettes passives, qui s'élèvent à

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

578.315 livres 11 sols 1 denier, réduisent la masse nette à 743.686 livres 5 sols 11 deniers.

Le lendemain 21 août, Vincent Jean Baptiste vend la moitié de l'habitation sucrerie à Robertine Constance Charroppin veuve d'Antoine Dubergier et le surlendemain 22 août, Jean Baptiste en fait de même pour la moitié de l'habitation sucrerie Charroppin père, vendue à Pierre Louis Charroppin son frère.

Projet de canal navigable

Me Madec, 21 janvier 1827

Convention entre

- 1 Pierre Vincent Belin, habitant du Port Louis, pour lui et comme fondé de la procuration de sa sœur Elisabeth Belin veuve de Pierre Charroppin
- 2 François Joachim Picard, négociant à Pointe à Pitre, pour la maison Picard et Compagnie au Canal

afin de fixer les clauses, charges et conditions auxquelles le sr Belin et dame Charroppin, riverains de la ravine Mancenillier, vont consentir à l'ouverture d'un canal navigable dans la dite ravine pour la maison Ricard et Cie.

Treize articles parmi lesquels :

- la ravine borde les **habitations la Grand'Maison et la Brumand**, appartenant à la dame veuve Pierre Charroppin;
- abandonner les terres bordant les sinuosités du Canal, pour 40 ans;
- mais la maison Picard et Cie s'interdit de couper en ligne droite dans le fond dit Richard depuis le point de section de l'habitation Brumand et Poyen jusqu'à la pointe de l'est de cette pièce qui se termine au point de division de l'habitation Poyen avec l'habitation Renar;
- de même pour la pièce dite Ravine n° 21 sur le plan de l'habitation Grand'Maison;
- les 40 ans courront à partir de la date de mise en activité du canal (dans deux ans au plus);
- le sr Belin et ayants droits jouiront de la libre circulation sur le canal.

Au milieu du XIXe siècle, avant et après l'abolition de l'esclavage :
famille en France ; partages et ventes en famille;
indemnité coloniale (pour les anciens esclaves)

L'habitation sucrerie Bellevue au Petit Canal

(Me Anatole Leger, 14/03/1835, règlement et accord entre héritiers Charroppin)

(Me Grizel, 10/11/1840, vente par les dames Foache et Boutin à leur frère Jean Baptiste Pierre Lafond Charroppin des 2/3 leur appartenant de l'habitation Bellevue au Canal, 186.666 francs 66)

(Me Grizel, 16/02 et 04/03/1846, liquidation des reprises de Mme Lafond Charroppin contre son mari)

(Me Grizel, 11/11/1846, dépôt du cahier des charges)

(Me Grizel, 15/02/1847, adjudication aux dames Foache et Boutin)

(Me Anatole Léger, 11/01/1848, quittance aux dames Foache et Boutin)

(Me Auguste Thionville 28/08/1850, transport par les dames Foache et Boutin aux dames Charroppin Linière)

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

En 1835, il y eut accord entre Jean Baptiste Pierre Lafond Charroppin, habitant propriétaire au Canal, en son nom et celui de ses sœurs Marie Élisabeth et Marie Félicité, plus tard Mmes Foache et Boutin, d'une part, et Jean Baptiste Auguste Lamarque, chevalier de la Légion d'honneur, et son épouse Louise Anne Catherine Dumas, auparavant veuve de Charles Vincent Charroppin, domiciliés à Beaumarchés, canton de Plaisance, arrondissement de Mirande, Gers, d'autre part, au sujet d'une créance de 29.288 francs 52 centimes que ces derniers avaient à exercer contre les premiers, comme héritiers en la succession de Mme veuve Jean Baptiste Lafond née Marianne Belin, leur mère, par suite d'opérations en famille entre les héritiers de Pierre Belin .

Jean Baptiste Pierre Lafond Charroppin s'était engagé à payer la créance en quatre termes, en espèces ou en sucre . Les trois premiers, de mai 1835, 1836 et 1837 (total 21.000 francs) furent effectivement payés. Sur le dernier terme, deux paiements furent faits en 1839 et 1840. Depuis, plus aucun versement. Cette créance reposait sur l'hypothèque de l'**habitation Bellevue**, qui doit être l'ancienne habitation Charroppin père.

Le 10/11/1840 (Me Grizel), les dames Foache et Boutin avaient vendu à leur frère Jean Baptiste Pierre les 2/3 leur appartenant de l'habitation sucrerie Bellevue pour 186.666 francs 66 centimes. Plusieurs actes chez Me Grizel montrent les difficultés financières de Jean Baptiste Pierre envers qui plusieurs habitants ont des dettes : transports de créances (contre les habitations Duval et Vermont) , ventes d'actions de banque aux États-Unis, poursuite en déguerpissement d'habitation et revente à perte)

Le 01/12/1846 (Me Grizel), Jean Baptiste Pierre Lafond Charroppin donne procuration à ses sœurs, représentées par leurs mandataires (celui de la dame Foache était Antoine Eyfren, négociant à Pointe à Pitre - procuration Me Robin, Paris, 07/12/1837 - et celui de la dame Boutin était Furcy Douillard, avocat à Pointe à Pitre - Me Lemennet, à Corbeil, 23/07/1842 -), pour gérer son habitation sucrerie.

Le 11/11/1846 (Me Grizel) les dames Foache et Boutin, par suite d'un jugement par défaut au tribunal de Pointe à Pitre le 28/04/1846, poursuivirent la vente de Bellevue contre leur frère, habitant propriétaire demeurant ci-devant au Canal et actuellement au Moule. Le mandataire du sr Lafond Charroppin était Pierre Julien Gustave Barret de Nazaris, avocat avoué près le tribunal de 1ère instance de Pointe à Pitre (acte sous seing privé 09/11/1846)

Le mandataire des époux Lamarque était à l'origine Pierre René Budan de Boislaurent, chevalier de Saint Louis, habitant propriétaire à Baie Mahault (procuration chez Me Ferrère, Bordeaux, 21/04/1830). Budan de Boislaurent l'avait transmise à David Lucien Cardoze, avocat à Pointe à Pitre (Me Annothe, 26/08/1833), lequel la lui rétrocéda devant Me Leger (18/08/1841). Les époux Lamarque confirmèrent leur procuration devant Me Laterrade à Beaumarchés (29/10/1846).

Le cahier des charges fut déposé chez Me Grizel le 11/11/1846 (non retranscrit dans l'acte de dépôt). Le notaire inséra des placards annonçant la vente dans les trois journaux de la colonie :

- Le Commercial de la Pointe à Pitre n° 6, 23/01/1847
- La Gazette officielle n° 5, 25/01/1847
- L'Avenir de la Pointe à Pitre n° 7, 27/01/1847

Le 15 février 1847 eut lieu la vente aux enchères, à la bougie, sur enchères de 159.000 francs mise par les dames Foache et Boutin, à qui fut adjugée l'habitation, personne n'ayant surenchéri, et, le 15 octobre, les deux dames, représentées par leurs mandataires, furent mises en possession de l'habitation.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Le montant de la créance (plus intérêts) due aux époux Lamarque s'élevait, par évaluation, à 7.454 francs 70 en 1848.

Mais les dossiers des dernières procédures de M. Cardoze ayant brûlé en son étude dans la catastrophe du 8 février 1843, la créance fut réévaluée à 7.388 francs 20, payés le 11 janvier 1848 (Me Leger) par les dames Foache et Boutin, ce qui permit la levée d'hypothèques sur Bellevue.

Il y avait encore des dettes à régler en famille et, le 28 août 1850,

- Charles François Eugène Chomereau Lamotte, négociant à Pointe à Pitre, comme mandataire de

1 Mlle Constance Rose Charroppin Linière

2 Mme Aurélie Charroppin Linière épouse de Théis Lecurieux Belfond, commune en biens

3 Mlle Laure Charroppin Linière

tous propriétaires sans profession demeurant en Martinique, Case Pilote

- Adrien René, négociant à Pointe à Pitre, comme mandataire de

Mme Marie Elisabeth Lafond Charroppin épouse de M Louis Foache avec qui elle demeure au Havre rue Dauphine n° 17 (procuration à Bernard Hyacinthe Bouvier négociant à Pointe à Pitre devant Me Bérard au Havre 10/08/1848; substituée par celle à Adrien René devant Me Thionville 14/08/1850)

- Furcy Douillard, avocat à Pointe à Pitre, actuellement notaire au Moule, comme mandataire de

Mme Marie Anne Félicité Lafond Charroppin épouse d'Auguste Boutin, substitut du procureur de la République à Corbeil, y demeurant (procuration devant Me Lemennet à Corbeil 23/07/1842, annexée au cahier des charges de l'habitation Bellevue chez Me Grizel 11/11/1846).

exposent que, par écrit privé à Pointe à Pitre le 1er juillet 1846, il y eut transport aux dames Foache et Boutin de la créance que les dames Charroppin Linière ont à prétendre contre **l'habitation sucrerie Bellevue au Petit Canal** appartenant à M. Lafond Charroppin et devenue depuis propriété des dames Foache et Boutin mais que le solde du prix de vente de cette habitation dont les dames Charroppin Linière étaient copropriétaires pour partie n'avait pu être chiffré par manque des pièces nécessaires. La liquidation faite par Me Madec au Port Louis le 17/08/1835 s'élevait à 18.903 francs + 24.428 francs d'intérêts : à prendre sur l'indemnité due pour l'atelier de l'habitation Bellevue.

Toutes ces difficultés financières apparaissent avec leurs conséquences dans la liquidation des reprises demandée en justice contre son mari par Charlotte Amélie Chérot Dupavillon, femme de Jean Baptiste Pierre Lafond Charroppin, liquidation obtenue le 14/07/1845 au tribunal civil de Pointe à Pitre et effectuée chez Me Grizel les 16/02 et 04/03/1846, après insertion au Journal commercial de la Pointe à Pitre les 15 et 16 juillet 1845 et dans le n° 39 de la Gazette officielle de la Guadeloupe, « *ces deux journaux s'impriment seuls alors dans la colonie par suite de la suspension provisoire par le gouvernement de la publication du journal L'Avenir.* »

Il y est expliqué que, depuis leur contrat de mariage du 8 juin 1839 chez Me Lasalinière, « *les affaires du défendeur sont devenues excessivement mauvaises, il est poursuivi par ses divers créanciers et, par suite de cet état de choses, sa dot se trouve en péril.* »"

Lors du contrat de mariage (pas de communauté, le futur devant supporter les charges du ménage), les biens du futur étaient son habitation du Petit Canal et les parents de la future lui avaient donné en avancement d'hoirie 10.000 francs par moitié sur la succession

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

de chacun, sur laquelle somme ils lui feraient une rente au denier vingt jusqu'à ce qu'ils puissent lui payer le capital.

Depuis le mariage, Mme Lafond Charroppin n'avait eu aucune succession ni legs et la somme principale n'avait pas encore été payée mais seulement la rente. Son époux avait reçu d'elle en espèces 6.000 francs « *provenant de l'industrie de sa femme, dont il lui doit restitution* ». Elle-même n'avait contracté qu'une seule dette pour son mari de 15.782 francs 20, souscrite solidairement avec lui à l'ordre de M. Mamiel de Marieulle le 3 juin 1844 (échéance fin avril 1846).

Au total, son mari lui doit (éléments ci-dessus et frais judiciaires de la séparation) 23.235 francs 53. Pour s'en libérer, il lui fait dation en paiement de divers biens mobiliers (dont le détail est donné, meubles, argenterie, jument, mule) pour 2.460 francs. Il reste donc en créance 20.775 francs 53.

Le temps passa et nous n'avons pas tout suivi ni tout retrouvé. Jean Baptiste Pierre Lafond Charroppin partit pour le Missouri vers 1852, avec sa femme et leurs deux fils, et dut y mourir, ses fils y rester et sa veuve (qui mourra en Louisiane en 1898) revenir en Guadeloupe pour régler des affaires car, le 8 janvier 1858 (Me Marfin), Charlotte Amélie Chérot Dupavillon, dite habitante propriétaire au Petit Canal, se fait délivrer un certificat pour constater que ses belles sœurs, les dames Foache et Boutin, n'ont pas rempli les conditions de l'adjudication qui leur avait été faite de l'habitation Bellevue.

L'habitation sucrerie Charroppin au Canal en 1851

(L'Avenir de Pointe à Pitre, 1851, POM/E/582)

Dans le journal L'Avenir de Pointe à Pitre, le 15 novembre 1851, paraît un placard de vente sur saisie immobilière en l'étude de Me Barret, avocat avoué, de l'habitation sucrerie dite Charroppin, commune du Canal, canton du Port Louis, qui doit être l'ancienne habitation Charroppin frères, mise à prix 5.000 francs.

La saisie est faite à la requête des sœurs Charroppin Linière à Case Pilote, Martinique, sur les héritiers de feu Vincent Jean Baptiste Charroppin : son fils François Charroppin, habitant propriétaire au Canal, et son petit fils Charles Vincent Jean Baptiste, rentier demeurant à Beaumarchez dans le Gers, par représentation de Charles Charroppin. Nous ne savons pas ce qu'il en fut par la suite mais l'acte nous donne l'inventaire :

L'habitation est de 96 hectares 92 ares, bornée au nord par l'habitation Van Schalkwyck Boisaubin, au sud par les habitations Sainte Else et Bosmaurin (sic), à l'est par l'habitation Bellevue (appartenant à Mmes Foache et Boutin), à l'ouest par celle de M. Godet des Marets.

La maison principale est de 20 m de long sur 10 de large, en bois, couverte en aissantes, avec 8 ouvertures à l'est (3 portes et 5 fenêtres), autant à l'ouest et 2 ouvertures sur chaque pignon.

Presque tous ses bâtiments sont en bon état : moulin à vent en maçonnerie à cylindres horizontaux, sucrerie et purgerie (30 m sur 6; 9 ouvertures à l'est, 3 portes et 6 fenêtres); case à bagasses (23 m sur 8,50), parc à mulets; cuisine et magasins (10 m sur 6); un bâtiment de même taille « *qui était destiné lors de l'esclavage à servir d'hôpital et de salle de discipline* » ; remise; poulailler et parc à cochons; 25 cases à nègres en bon état, 7 en mauvais état et 4 en cours de construction, maçonnerie finie, pas encore couvertes.

Les 17 pièces de terre ont toutes leur nom et leurs dimensions et le bétail comporte 12 mulets et 19 bœufs de charrue ou de cabrouet.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Notoriété après le décès de Julien BELIN

(Me Auguste Thionville, 14 mai 1850)

Pierre Jacques Barnabé Ruillier et Jean Antoine Marcel Bouchereau, tous deux négociants demeurant à Pointe à Pitre, ont parfaitement connu Julien Belin, habitant propriétaire ayant demeuré longtemps à la Guadeloupe (Port Louis) et en dernier lieu à Bordeaux, rue du Temple n° 9, décédé à Bordeaux le 7 décembre 1848.

Il n'y a pas eu d'inventaire après décès. Il était marié avec Antoinette Marie Gautier, aujourd'hui sa veuve, demeurant à Paris rue du Havre n° 4 et avant à Bordeaux, rue du Temple n° 9.

Il n'a laissé aucun ascendant ni descendant ni aucun autre successeur ou ayant droit à une réserve dans sa succession.

Les dispositions de son testament olographe fait à Paris le 12 mars 1848 doivent donc recevoir toute leur exécution.

« Je nomme et laisse pour mes héritiers des biens des colonies après le décès de ma femme, mes volontés remplies, mes neveux et nièces, les enfants de mes deux sœurs, qui sont au nombre de dix, à savoir » :

1 Julien Jules Charroppin, négociant demeurant à Pointe à Pitre

2 Jean Baptiste Ernest Pierre Charroppin

3 Marie Elisabeth Joséphine Charroppin

4 Marie Adeline Charroppin

tous trois sans profession, demeurant ensemble à Bordeaux rue de Condé n° 6

5 Marie Louise Perrine Elise Charroppin épouse de Patrice Gustave Dumas de Laroque, demeurant à Saint Germain de la Rivière canton de Fronsac arrondissement de Libourne, Gironde

6 Adolphe Louis Pierre Charroppin, propriétaire demeurant à Paris rue d'Antin n° 22

7 Marie Louise Céphise Charroppin veuve de Jean Jussan, sans profession, demeurant à Bordeaux rue de Condé n° 6

tous les sept frères et sœurs germains du mariage de feu Pierre Louis Charroppin avec Elisabeth Belin sœur dudit feu sieur Julien Belin

8 Jean Baptiste Pierre Lafond Charroppin, sans profession, demeurant à Pointe à Pitre et avant au Canal

9 Félicité Marianne Lafond Charroppin épouse de Auguste Boutin, substitut du procureur de la République, président du tribunal de première instance de Corbeil, y demeurant

10 Marie Elisabeth Lafond Charroppin épouse de Louis Foache, négociant au Havre, y demeurant

tous les trois frères et sœurs germains, du mariage de Jean Baptiste Louis Charroppin avec Marie Anne L'Etang Belin sœur dudit feu sieur Julien Belin.

Tous héritiers des biens aux colonies et notamment de **l'habitation sucrerie dite La Montagne au Port Louis** et de l'indemnité aux anciens esclaves, sauf usufruit à la veuve.

Vente entre les héritiers Charroppin

(Me Auguste Thionville 21/02/1852)

Rappel :

- par acte devant Me Grizel à Pointe à Pitre le 15/02/1847, l'habitation sucrerie Bellevue au Canal, appartenant avant à Jean Baptiste Pierre Lafond Charroppin, a été adjugée avec ses esclaves à Marie Elisabeth Lafond Charroppin épouse de Louis Foache,

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

négociant au Havre, et à Félicité Marie Anne Lafond Charroppin épouse d'Auguste Boutin, alors substitut du procureur du roi à Créteil;

- après inventaire de la succession de Pierre Vincent Belin aîné, chevalier de Saint-Louis, habitant propriétaire au Port Louis, par Me Alexis Lemoine-Maudet au Port Louis le 29 4 1840, il est dit que Mmes Boutin et Foache et Jean Baptiste Lafond Charroppin en étaient héritiers conjointement pour 1/4, par représentation de leur mère Marie Anne Létang Belin, décédée veuve de Jean Baptiste Lafond Charroppin; de la succession dépendait l'**habitation sucrerie Grandmaison au Port Louis**;
- par testament olographe à Paris le 12/03/1848, Julien Belin, habitant propriétaire longtemps au Port Louis puis demeurant à Bordeaux rue du Temple n° 8, institue Mme Boutin sa nièce légataire pour 1/10e de l'**habitation La Montagne**, dont l'usufruit était réservé à sa veuve depuis décédée en France.

Vente de leurs parts d'habitation par Auguste Boutin, propriétaire, et Marie Anne Félicité Lafond Charroppin, demeurant à Corbeil (Seine et Oise), représentés par Auguste Henri Jacques Marais, avocat à Pointe à Pitre, à Pierre Julien, en famille Jules, Charroppin, habitant propriétaire au Port Louis.

Partage de l'indemnité pour l'émancipation des anciens esclaves de Julien BELIN

(Me Auguste Thionville, 26/11/1855)

Adrien René, comme mandataire de

1 Julien Jules Charroppin, ancien négociant à Pointe à Pitre, depuis habitant propriétaire à Port Louis, actuellement en France (procuration Me Thionville 31/01/1848), lequel a substitué à M. René tous les pouvoirs qu'il tenait de :

- Mlle Marie Elisabeth Joséphine Charroppin
- M. Jean Baptiste Ernest Charroppin
- Mlle Marie Adeline Charroppin
- Mme Marie Louise Perrine Elisabeth Charroppin veuve de Patrice Gustave Dumas de Larroque
- M. Louis Pierre Charroppin
- Mme Marie Louise Céphise Charroppin veuve de M. Jean Jussan

tous propriétaires demeurant à Bordeaux rue de Condé n° 6 (procuration Me Caboy à Bordeaux 16/05/1855)

2 et de Mme Marie Elisabeth Lafond Charroppin épouse de M. Louis Foache, négociant, avec qui elle demeure au Havre rue Dauphin n° 17 (procuration Me Berard au Havre 10/08/1848, déposée chez Me Gardemal 11/10/1849 ; substitution de pouvoir Me Thionville 14/08/1850)

3°et de Mme Marie Anne Félicité Lafond Charroppin épouse de M. Auguste Boutin, propriétaire, avec qui elle demeure à Corbeil, Seine et Oise (procuration Me Pinçon de Valpinçon, Paris, 16/08/1851, annexée à l'acte chez Me Thionville 21/02/1852)

et M. Lusignan Ségault, agent d'affaires à Pointe à Pitre, comme mandataire de Jean Baptiste Pierre Lafond Charroppin, sans profession, demeurant au Canal, actuellement absent de la colonie (procuration Me Alexis Lemoine Maudet, Port Louis, 22/06/1850)

Exposent que la succession de Julien Belin, propriétaire à Bordeaux où il est décédé le 07/12/1848, est propriétaire d'une indemnité de 86.370 francs pour l'émancipation des esclaves autrefois attachés à l'**habitation La Montagne** du Port Louis.

Par testament olographe à Paris le 12/03/1848 déposé chez Me Denucé, notaire à Bordeaux, le 15/12/1848 (expédition annexée à un acte chez Me Thionville 16/10/1849), il

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

légua à son épouse Antoinette Marie Gautier l'usufruit de ses biens; elle était donc usufruitière de l'indemnité dont la nue-propriété était attribuée par 1/10e aux enfants de ses deux sœurs, légataires universels (voir ci-dessus Thionville 14/05/1850).

L'usufruit prit fin avec le décès de Mme veuve Belin en son domicile à Paris rue Godet de Mauroy le 04/02/1851 (acte de décès déposé chez Me Thionville 17/03/1851). Après la mort de celle-ci, M. François Latour, son époux en secondes noces, a revendiqué la propriété de l'indemnité puis s'en est désisté à Bordeaux devant Me Cabuy le 10/01/1855. Il y a donc partage entre les dix neveux.

Mais, par contrat devant Me Thionville le 13/08/1850, Mme veuve Julien Belin et les dix neveux, pour libérer la succession envers la maison de commerce à Pointe à Pitre Pierre Ruillier et Cie, lui ont délégué 20.000 francs à prendre sur l'indemnité.

Rappel des legs particuliers de Julien Belin :

- 10.000 francs à Mme Boutin, un des dix
- 10.000 francs à Ernest Charroppin
- 10.000 francs aux enfants de Jean Baptiste Pierre Lafond Charroppin, son neveu et un des dix, qui étaient quatre au moment du décès de Julien Belin (notoriété Me Gardemal 29 3 1852) :
 - 1 Léontine Lafond Charroppin, épouse de Charles Nicolas Louis de Bragelongne d'Estinville
 - 2 Elmire Lafond Charroppin
filles du premier mariage avec Elise Anne Robertine Le Terrier de Mennetot
 - 3 Marie Pierre Jean Baptiste Charles Lafond Charroppin
 - 4 Pierre Emile Linière Lafond Charroppin
fils du second mariage avec Amélie Charlotte Chérot Dupavillon

Les héritiers présomptifs de Julien Belin, qui sont Mme veuve Pierre Louis Charroppin sa sœur et les trois enfants de Mme veuve Jean Baptiste Lafond Charroppin son autre sœur, ont consenti au legs particuliers.

Suit le partage.

Quittance à Aman SOUQUES par la famille CHARROPPIN en France

(Me Louis Thionville 25/01/1870 et 11/08/1870)

Pierre Adrien René, négociant à Pointe à Pitre, comme mandataire de

- 1 Marie Louise Charroppin veuve de M. Jean Jussan, demeurant à Bordeaux rue de Condé n° 6 (procuration à Pierre Julien Charroppin son frère devant Me Cabuy à Bordeaux 16/05/1855, annexée à l'acte de partage chez Me Auguste Thionville 26/11/1855; substitution de cette procuration par Pierre Julien Charroppin à Pierre Adrien René chez Me Auguste Thionville 31/01/1848; confirmation de cette substitution chez Me Auguste Thionville 21/07/1855);
- 2 Elisabeth Belin veuve de Pierre Charroppin, Marie Antoinette, Pierre Adolphe, Jean Baptiste Charles, Elisabeth Joséphine et Louise Charroppin, cette dernière épouse de Gustave de Laroque, tous demeurant à Bordeaux avec Mme Jussan leur fille et sœur, même rue de Condé n° 6 (procuration Me Cabuy 20/03/1857, annexée à l'acte du 05/06/1857 chez me Thionville);
- 3 Marie Elisabeth Lafond Charroppin nièce et cousine de Mme veuve Pierre Charroppin et de ses enfants, dont il vient d'être parlé, épouse de Louis Foache, négociant, demeurant ensemble au Havre (procuration à M. Bouvier chez Me Bérard au Havre le 10/08/1848, annexée à un acte de dépôt chez Me Gardemal en 1849; substitution par M. Bouvier à M. René chez Me Thionville,

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Ces procurations confirmées par une lettre de Mme veuve Pierre Charroppin du 15/07/1868 et trois lettres de M. et Mme Foache les 01 et 14/05/1868 et 06/01/1870.

Donne quittance à M. Armand (sic pour Aman) Léon Marie Joseph Souques, chevalier de la Légion d'honneur, docteur en médecine, propriétaire demeurant au Port Louis, comme adjudicataire à l'audience des criées de Pointe à Pitre le 13/08/1861 de **l'habitation sucrerie Sarragot** à l'Anse Bertrand pour 22.100 francs, sur laquelle somme ses mandants étaient colloqués pour 11.386 francs, payés par diverses sommes dont une due à Estelle Amadis et une au bureau de bienfaisance du Port Louis, créanciers de la succession de Julien Belin (Me Thionville 19/08/1869)

Fin des habitations des Belin et Charroppin du Port Louis

Me René Ruillier 12 avril 1910

Au début du XXe siècle il n'y a plus de descendants Charroppin en Guadeloupe et par acte sous seing privé à Bordeaux le 5 février 1910 les DUMAS de LAROQUE, leurs derniers héritiers, propriétaires des habitations sucreries du Port Louis venues des BELIN (**Brument ou Malgrétout**, 175 hectares, **La Montagne**, de contenance inconnue, et **Belin Grand'Maison**, 158 hectares) les cèdent à bail à la Société anonyme des usines de Beauport (créée en 1908, à capitaux bordelais). Le fermage pour chacune des trois est de 1000 francs chacune des 3 premières années, 1200 les 3 années suivantes et 1500 les dernières.

L'indemnité coloniale

Nous avons plusieurs fois cité dans la généalogie « l'indemnité », en donnant en référence la cote K/12, et dans les actes notariés ci-dessus, le « Partage de l'indemnité pour l'émancipation des anciens esclaves de Julien BELIN (Me Auguste Thionville, 26/11/1855) ». Bien entendu il ne faut pas la confondre avec **l'Indemnité de Saint-Domingue**, accordée à partir des **années 1830** aux anciens propriétaires de cette île dépossédés de leurs biens fonciers, immeubles (et uniquement ceux-ci, sur preuves reconnues par une commission).

Il s'agit ici de l'indemnité accordée aux propriétaires d'esclaves qui avaient perdu ces « biens meubles » par le décret d'abolition de l'esclavage du 27 avril **1848**, connue sous le nom de « **indemnité coloniale** », en vertu de l'article 5 du décret : « L'Assemblée nationale réglera la quotité de l'indemnité qui devra être accordée aux colons ».

On pourra se reporter pour plus de détail au livre II de la thèse d'Alain Buffon, « Monnaie et crédit en économie coloniale. Contribution à l'histoire économique de la Guadeloupe 1635-1919 » publiée par la Société d'histoire de la Guadeloupe en 1979. Nous lui empruntons les éléments ci-après.

« *L'indemnité coloniale avait un double objet :*

- *offrir une compensation aux propriétaires »,*
- *permettre le développement de l'agriculture.*

[...]

La fixation de son montant donna lieu à d'âpres discussions. La commission instituée en 1832 [...] l'avait fixée à 300 millions [...]. Le gouvernement provisoire dépose le 23 août 1848 un projet de loi qui en limite le montant à 90 millions. [...] La commission élue par l'assemblée [...] proposa finalement aux indemnitaires (janvier 1849) » le versement de 6 millions avec constitution d'une rente à 5% ; on déduisit 1/8^e sur les 6 millions pour la création d'établissements de crédit, créés à cette occasion, et en échange de ce prélèvement chaque indemnitaire reçut des actions « jusqu'à concurrence de la retenue

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

que sa part avait subie dans l'indemnité ». Chaque tête d'esclave donna droit à une somme de 470,29 francs (23,02 en numéraire et 447,29 en rente). Le montant de l'indemnité en numéraire s'éleva à 1.947.165 F (pour la Guadeloupe). Par la loi du 11 juillet 1851 des banques coloniales furent créées, dont celle de la Guadeloupe.

La Gazette officielle de la Guadeloupe du 22 novembre 1852 donne un « État nominatif des 169 plus forts indemnitaires liquidés au prélèvement de la Banque ». Parmi eux nous relevons :

- Madame veuve Charroppin (Pierre Louis) née Élisabeth Bélin, en France ;
- Veuve Charroppin (Pierre Philippe Lafond) née Marie Augustine Godemar-Reverchon, Bordeaux.

Conclusion

La famille CHARROPPIN est exemplaire de ces familles d'habitants sucriers de Grande Terre, dont l'ancêtre est arrivé en Guadeloupe dès le XVIIe siècle, peut-être comme engagé, a fait souche et dont les derniers descendants ont quitté l'île au milieu du XIXe siècle, pour la France (Bordeaux surtout) Porto Rico ou les États-Unis, en particulier la Louisiane, à cause de l'abolition de l'esclavage, des difficultés financières des habitations, de l'impossibilité légale de partager les habitations sucrières entre les nombreux enfants, de la difficulté de maintenir longtemps l'indivision, quelques-uns des hommes restant d'abord dans l'île pour continuer l'exploitation et tâcher d'en envoyer les revenus aux frères et sœurs partis pour France (qui ne sont pas conscients des difficultés sur place et, se croyant grugés, réclament sans arrêt) et finissant par renoncer à leur tour et vendre à des « gros habitants » comme Souques ou donner à bail à la S.A. Beauport.

On relira avec profit sur ce sujet les différents travaux de *Christian Schnakenbourg* sur L'Histoire de l'industrie sucrière en Guadeloupe aux XIXe et XXe siècles et on pourra visiter en Guadeloupe la belle réalisation du musée « Beauport Le pays de la canne ».

[Lire un autre article](#)

[Page d'accueil](#)